

Val infos

Juin à octobre 2024 - N°29

Culture

Fête des Villages de charme le 15 juin

Mobilité

Liaisons douces
Enfance Jeunesse

Les séjours

Zoom sur... les finances

www.valdulayon.fr





La commune

sommaire

Le mot du Maire	p.3
L'essentiel des comptes-rendus des conseils municipaux	p.6-7
Zoom sur : les finances	p.8-9
Les commissions municipales	p.10-18
L'info locale	p.23-25
Les associations	p.26
L'agenda	p.35

Directeur de publication : Sandrine BELLEUT

Conception et rédaction : Commission « Culture, Informations, Sport et Vie locale » Val-du-Layon

Mise en page : Service Communication Mairie - Impression : SETIG Imprimeur - Asi Prod

Crédits photos : Commune Val-du-Layon - Associations - Freepiks - Freepng.fr - Pexels.com

Photo première page de couverture : Mairie de St-Aubin-de-Luigné

«La rédaction précise que les articles des associations sont édités dans leur intégralité et que leur contenu reste sous la responsabilité de leurs auteurs»

Exercice traditionnel chaque année, le vote des budgets 2024 a eu lieu lors de la séance du conseil d'avril. Toutefois, 2024 est une année de changements importants.

En effet, l'INSEE nous projette au-delà des 3500 habitants lors du prochain recensement. Cela implique donc l'obligation de produire un RBF (Rapport Budgétaire et Financier) et de réaliser un DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) avant le vote des budgets s'appuyant sur un ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire). Que d'acronymes encore ! La loi de finances 2024 impose également de réaliser un budget vert, ce sur quoi nous souhaitons nous engager. Le décret définissant le cadre d'application est toujours attendu. Seul le compte administratif (CA) 2024 pourra être analysé par le filtre vert. Nous nous engagerons sur un budget primitif (BP) vert dès 2025.

Depuis 2020, les conseillers bénéficiaient toutefois d'un document pédagogique ressemblant en de nombreux points au ROB officiel. Ces nouveaux documents sont consultables en ligne et permettent, pour le ROB en particulier, de bien comprendre les finances communales avec un œil plus littéraire même si quelques chiffres stratégiques restent présents. Le RBF, quant à lui, est moins romanesque ! Il reste toutefois un document important décrivant les règles financières, comptables, administratives et réglementaires de la gestion financière de la commune. Une manière donc d'apporter transparence pour chacun des habitants.

Le zoom de ce Val'Infos vous apportera plus de détails sur le ROB, les budgets et les investissements 2024.

Je souhaitais cependant mettre l'accent sur le vote des taux communaux de 2024 et expliquer avec, je l'espère, pédagogie la décision prise à l'unanimité en avril. Cette décision a été difficile à prendre mais essentielle pour le bien de la collectivité. Pour cela, il m'est nécessaire de rappeler l'histoire. Depuis 2020 les taux ont été réévalués tous les ans mais sur la base de taux très en décalage avec ceux de notre strate. Cela a eu pour conséquence de positionner Val-du-Layon très en deçà du taux moyen de notre strate de population et de nous voir classés dans les bons derniers, sur 19 communes, de notre communauté de communes Loire-Layon-Aubance (chiffres 2020 TFB (Taxe Foncière Bâti) : 15.97% pour Val-du-Layon / 17.65% pour les communes de notre strate – TFNB (Taxe Foncière Non Bâti): 33.91% pour Val-du-Layon / 49.37% pour les communes de notre strate).

Fort bien me direz-vous, c'est une bonne nouvelle pour les contribuables ! Pourtant, cette situation a de lourdes conséquences pour le budget communal et l'effort fiscal est un point stratégique dans la construction annuel d'un budget :

- La commune perdait et perd toujours des dotations qui sont évaluées à presque 130 000€ au maximum en 2024 parce que le taux communal est inférieur au taux moyen pratiqué par les communes de notre strate de population : DNP

(Dotation Nationale de Péréquation) : 67 000€ perçus au lieu de 133 000€ ; DSR (Dotation de Solidarité Rurale) : 27 000€ ont été perçus au lieu de 90 000€.

- Les augmentations des taux communaux ne sont pas proportionnelles aux évolutions de dépenses créant ainsi une perte régulière de recettes.
- Depuis deux ans, lors de chaque projet de loi de finances de l'État, l'idée de pénaliser, ou dans tous les cas, de ne pas soutenir financièrement les communes ne réalisant pas d'effort fiscal suffisant devient de plus en plus prégnant.

Le taux communal a été augmenté légèrement chaque année depuis 2020 sans pour autant réussir à atteindre le taux moyen de notre strate. En 2023, notre taux était de 38.92% pour la taxe foncière bâti ; 35.44% pour la taxe foncière non bâti et 11.35% pour la taxe d'habitation. Il a été voté en avril 41.76% pour la taxe foncière bâti ; 38.03% pour la taxe foncière non bâti et 12.18% pour la taxe d'habitation. L'État augmente les bases de 3.9% en 2024 (contre 7.1% en 2023). Le conseil a donc voté à l'unanimité une augmentation de 7.3% du taux communal (contre 2.5% en 2023) permettant ainsi dès 2024 d'atteindre le taux moyen de notre strate. La conséquence immédiate est une recette supplémentaire estimée à 82 502€ et la possibilité avant la fin du mandat de bénéficier de 100% des DSR (Dotation de Solidarité Rurale) et DNP (Dotation Nationale de Péréquation), soit 130 000€ (sauf évolution des dotations).

Le vote unanime d'une telle décision est le signe d'une prise de conscience des responsabilités de chacun des membres du conseil vis-à-vis des besoins financiers de la commune et de son positionnement. Tous pleinement conscients du poids de l'augmentation du coût de la vie pesant depuis 4 ans sur les consommateurs et usagers, et principalement les plus fragiles, le conseil municipal a aussi le devoir de mettre la collectivité sur les bons rails afin qu'elle puisse proposer des services publics qualitatifs dans des espaces publics agréables et confortables.

À ce jour, nous savons d'ores et déjà que la CCLLA (Communauté de communes Loire-Layon-Aubance) n'augmente pas son taux cette année.

Pour conclure, ces changements majeurs et lourds dans la méthodologie de construction des budgets en 2024 n'ont pu être réalisés que par l'implication du DGS (Directeur Général des Services), Yoann LE NÉCHET qui a produit un travail colossal pour le RBF et le ROB dans un temps record. Je le remercie très sincèrement.



Sandrine BELLEUT
Maire de Val-du-Layon

le 11/05/2024





L'essentiel des conseils municipaux

JANVIER 2024

■ APPROBATION DE LA CHARTE PAYSAGÈRE

Depuis 2020, la communauté de communes Loire-Layon-Aubance a engagé, avec l'agence d'urbanisme de la région angevine (AURA), une démarche d'élaboration d'une charte paysagère, pour aider les acteurs du territoire à préserver et valoriser ce qui constitue l'identité Loire-Layon-Aubance.

Elle est le fruit d'un important effort collectif. Son élaboration a donné lieu à des ateliers participatifs impliquant élus, services techniques, agents communaux et communautaires. Ce travail, mené sur près de trois ans, a permis de définir très finement les paysages propres au territoire et les spécificités de chaque commune. Sur cette base, l'AURA a construit des recommandations concrètes pour préserver ce cadre de vie tout en assurant son développement harmonieux.

La charte paysagère définit tout d'abord les "pépites" qui distinguent le territoire et structurent ses paysages : les massifs forestiers, la mosaïque agricole, la présence de l'eau, les reliefs contrastés, la richesse du patrimoine naturel et bâti, l'importance du vignoble.

Elle s'attache ensuite aux "grands paysages", les unités paysagères qui structurent le territoire : les contreforts ligériens



vers l'Erdre et le Segréen, la Loire et ses promontoires, les coteaux du Layon et de l'Aubance, les plaines et coteaux du Saumurois et du Val d'Anjou. Pour chacun d'entre eux, elle définit des enjeux, indique des orientations et délivre des préconisations.

Par exemple, valoriser les points de vue remarquables en profitant des points hauts pour créer des espaces d'observation (panoramas, belvédères) reliés aux cheminements doux. Ou encore préserver les spécificités patrimoniales (bâtiments historiques, murs en pierre...) qui mettent en valeur les caractéristiques locales.

En ce qui concerne les « espaces habités », la charte paysagère indique comment optimiser l'existant pour l'adapter aux enjeux climatiques et à l'évolution des modes de vie. Un chapitre est notamment consacré à la rue : redonner place aux plantes et aux arbres, qui jouent un rôle essentiel pour la biodiversité et pour le rafraîchissement local, aménager des espaces de convivialité, assurer la cohabitation des différents modes de déplacement... L'idée maîtresse étant d'améliorer l'organisation et l'utilisation des espaces publics disponibles, pour offrir aux habitants et usagers un cadre de vie agréable, sécurisant et pérenne.

Le conseil municipal approuve la charte paysagère.

FÉVRIER 2024

■ ARRÊT DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Madame la Maire rappelle que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, demande aux communes de définir des zones d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR), après concertation avec leurs administrés selon les modalités librement déterminées par la commune (délibération n°070/2023 en date du 10 octobre 2023).

Les zones d'accélération sont des zones où la commune souhaite prioritairement voir s'implanter des projets de production d'énergie renouvelable terrestre (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Ces zones ne garantissent pas l'autorisation des projets, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause, l'instruction des projets reste faite au cas par cas. Ces zones ne sont pas exclusives : d'autres projets pourront se développer en dehors, à condition d'organiser un comité de projet. Le conseil municipal arrête les zones d'accélération des énergies renouvelables.

■ ESPACES NATURELS SENSIBLES – DROIT DE PRÉEMPTION

La commune de Val-du-Layon est partenaire du plan de gestion ENS "Vallée du Layon" portée par le Syndicat Layon-Aubance-Louet sur la période 2023-2027.

Une des actions prioritaires du plan de gestion 2023-2027, co-construit avec les communes du territoire, est la mise en œuvre d'une stratégie foncière en faveur de la protection des éléments biologiques d'intérêt du territoire.

Pour atteindre cet objectif, le département se propose d'instaurer une zone de préemption au titre de sa politique sur les espaces naturels sensibles et de déléguer ce droit à la commune, conformément à la possibilité offerte au travers des articles L.113-14 et L.215-1 et suivants du code de l'urbanisme.

La mise en place d'un périmètre de préemption sur le territoire communal concerné par l'ENS « Vallée du layon », s'intègre dans une démarche de cohérence territoriale qui a pour objectif la mise en place d'un périmètre de préemption sur les territoires des six communes concernées par le plan de gestion

(Chalonnnes-sur-Loire, Chaudefonds-sur-Layon, Rochefort-sur-Loire, Val-du-Layon, Beaulieu-sur-Layon et Bellevigne-en-Layon).

Le conseil municipal accepte le principe de délégation du droit de préemption sur les ENS.

MARS 2024

ÉLECTION DES POSTES D'ADJOINTS

Pour faire suite à la réception du courrier de la Préfecture acceptant la démission de Monsieur Guy DEVANNE, de sa fonction d'adjoint au Maire et de conseiller municipal, il est proposé de débattre sur les postes d'adjoints, en considérant notamment le poste d'adjointe laissée vacant suite à la démission de Madame Marina ACHARD (voir délibération de février 2023).

Il est ainsi pris acte de la candidature de Monsieur Jean-Luc KASZYNSKI. Il est proposé aux membres du conseil de se prononcer sur les candidatures, par élection au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le Conseil Municipal déclare que l'adjoint élu est Monsieur Jean-Luc KASZYNSKI et décide que l'adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que le poste. Il prend acte qu'aucune conseillère n'a proposé sa candidature, et décide de supprimer le poste d'adjointe vacant.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

En précision, les points suivants sont évoqués :

- Pour les ADMR, il est appliqué un montant de 0,70 euros par habitant pour faire le calcul ;
- Pour les anciens combattants, ils ont été rajoutés au tout dernier moment, leur dossier n'étant pas arrivé ;
- Il sera proposé (à la demande des anciens combattants) que l'harmonie essaie d'être présente sur une des commémorations officielles ;
- Pour les associations de chasse, il est indiqué que les subventions servent souvent à leur permettre de participer à leurs frais d'assurance ;
- Pour l'Amicale laïque et le Comité des fêtes, il est précisé que le comité reçoit une somme plus importante du fait notamment de l'organisation du feu d'artifice (1.000 euros) et de la soirée cinéma (1.000 euros)

La commission CISV propose de débattre sur la demande de subvention sollicitée par l'association Éducation et Enseignement. Ce dossier est traité à part considérant la sensibilité potentielle du sujet.

En effet, cette association demande à la commune une subvention pour les aider à entretenir et remettre en état des biens exclusivement culturels, qu'ils soient sur le domaine public ou privé. S'agissant des biens publics, il paraît difficile de reprocher à des bénévoles de vouloir aider la commune mais la problématique d'entretenir des biens privés pose question. Il est évoqué que ces biens font partie du paysage et du patrimoine de la commune, au même titre que des lavoirs, des gloriettes, des puits ou encore des maisons de vigneron. A ce titre, il ne semble pas incohérent que, au titre de la préservation et de la valorisation du patrimoine, la commune puisse apporter une contribution financière. Il est cependant reproché que l'association s'engage exclusivement sur l'entretien de biens culturels, sans autre financement que celui de la commune alors que le diocèse est directement concerné. En outre, les bénévoles n'ont pas prévu de faire la même démarche sur les biens de St-Aubin-de-Luigné. Il est finalement proposé que la commune verse une contribution mais que, en aucun cas, elle puisse financer l'intégralité des projets.

Subventions aux associations - 2024

Secteur santé / social / sécurité	Proposition
ADMR St Aubin	900 €
ADMR St Lambert	1 550 €
Club des retraités	250 €
Crû de l'amitié	400 €
Amicale des sapeurs pompiers	1 280 €
Anciens combattants	230 €
Des ballons pour grandir	500 €
Total santé / social / sécurité	5 110 €

Secteur Culture / Patrimoine / Animation	Proposition
Amicale laïque	500 €
Comité des fêtes	3 000 €
Les amis de la vigne et du vin d'anjou	2 000 €
Harmonie	800 €
Comité de jumelage	1 500 €
Total Culture / Patrimoine / Animation	7 800 €

Secteur Enfance	Proposition
APE René Guy Cadou	700 €
APEL Ecole St Joseph St Lambert	700 €
APEL Ecole St Joseph St Aubin	700 €
APE Célestin Freinet	700 €
Total Culture / Patrimoine / Animation	2 800 €

Secteur environnement	Proposition
ACCA	250 €
Association de chasseurs	250 €
Maison de la nature du Layon	400 €
Total environnement	900 €

Secteur Sport et Loisirs	Proposition
Cercle St Louins	500 €
La Concorde	300 €
Courir en Layon	500 €
Badminton	500 €
Val Hyrome basket (111x26=2886)	2 886 €
Judo Club Layon (66x26=1716)	1 716 €
JSL (155x26=4030)	4 030 €
Gym beaulieu (44x21=924)	924 €
Roller Beaulieu (4x21=84)	84 €
Tennis de table Beaulieu (1x21=21)	21 €
Natation Rochefort sur Loire (6x21=126)	126 €
Gym Rochefort sur Loire (15x21=315)	315 €
Athlétisme Chalonnnes sur Loire (8x21=168)	168 €
Total environnement	12 070 €

Education et enseignement	4 270 €
---------------------------	---------

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention communale pour l'exercice 2024 à l'association Éducation et Enseignement pour un montant de 4270,00 euros.

AVRIL 2024

VOTE DES TAUX COMMUNAUX

La commission FRH a statué pour proposer au conseil une augmentation des taux de 7.3% (voir simulation faite par la DGFIP), ce qui suppose environ 82 542 euros de recettes supplémentaires (soit 23,50 euros par habitant). Comme précisé dans le CR de la commission FRH, il est rappelé que, avec un effort fiscal en dessous du taux moyen, la commune perd des dotations, qui sont évaluées à presque 130ke au maximum (DNP : 67000 au lieu de 133000 ; DSR : 27000 au lieu de 90000). L'objectif de rattraper ce taux moyen nécessite, en le faisant en une seule fois, une hausse de 7,3 %, sous réserve que le taux moyen n'augmente pas. Avec une hausse des bases locatives de 3.9 en 2024, cela ferait donc 11.1 d'augmentation (2023 : bases + 7.1 ; taux communal + 2.5, soit 9.6).

Considérant l'urgence de rattraper ce taux moyen, le fait de le faire en une seule fois permettra de récupérer plus vite également les dotations. La proposition de le faire en plusieurs fois décalerait d'autant la régularisation des dotations, et avec le risque de n'avoir aucune lisibilité sur les objectifs de l'Etat dans les prochaines années : la situation budgétaire tendue et les récentes annonces font penser qu'il risque d'y avoir des coupes budgétaires profondes.

En précision, l'État vient de geler actuellement le versement aux communes des compensations de la cantine à 1 euro (estimé pour la commune à 70.000 euros cette année). En comparaison avec les autres communes du territoire communautaire, les taux de Val-du-Layon restent parmi les plus faibles, mais les autres communes ont un effort fiscal au-dessus du taux moyen. Considérant également la hausse permanente sur certains secteurs et notamment sur l'alimentation et les fluides, le budget de fonctionnement reste en forte hausse. Il semble donc important de maintenir une CAF suffisante et garantir une bonne santé financière de la commune.

Le conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 7.3% comme suit :

- Taxe foncière 41.76 %
- Taxe foncière (non bâti) 38.03 %
- Taxe habitation 12.18 %

MAI 2024

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET DES ÉLÉMENTS BOCAGERS

Depuis 1992, les zones humides sont protégées par le code de l'environnement et l'ensemble des textes a permis de créer de nombreux dispositifs législatifs et réglementaires en vue de la préservation des zones humides. Ainsi l'article L.211-1-1 du code de l'environnement précise que la préservation et la gestion durable des zones humides définies à l'article L.211-1 sont d'intérêt général.

Pour faciliter sa mise en œuvre, des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ont été établis (SDAGE) et déclinés à l'échelle locale par des SAGE. S'agissant du territoire, il s'agit du bassin versant Layon-Aubance-Louets, dont le SAGE a été validé en 2018 par la commission locale de l'eau (CLE). Parmi les objectifs fixés par la CLE, il faut noter :

- Acquérir les connaissances sur les « zones humides » par la réalisation d'inventaires sur l'ensemble du territoire et la création d'un observatoire (Disposition 38 et 39) ;
- Protéger et préserver les « zones humides » et « les éléments bocagers » via les documents d'urbanisme (Disposition 26 et 40) ;
- Assurer une meilleure gestion et valorisation de ces milieux par la mise en œuvre de programmes d'actions (Disposition 41) ;

Dans ce contexte, il a été constitué un groupement de commandes avec les communes de Beaulieu-sur-Layon et Chaudfonds-sur-Layon pour réaliser un inventaire des zones humides et des éléments bocagers, selon une méthodologie nationale et sous couvert du syndicat de rivières Layon-Aubance-Louets (SLAL) et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB), partenaires du projet. Le bureau d'études ELEMENT 5 a ainsi été mandaté au printemps 2022 pour faire le nécessaire. Conformément au cahier des charges, un COPIL a été créé regroupant l'ensemble des partenaires identifiés sur le territoire et chaque commune a également créé un groupe de travail local regroupant des personnes dites « ressources ».

L'étude s'est ainsi déroulée en plusieurs étapes :

- Printemps 2022 : collecte des informations et phase terrain zones humides ;
- Automne 2022 : complément de terrain pour les éléments bocagers ;
- Hiver 2023 : présentation des premières cartographies ;
- Printemps 2023 : lancement d'une concertation publique (27 mars/29 avril) et réalisation d'expertises complémentaires ;
- Été/Automne 2023 : réalisation de la hiérarchisation ;
- Hiver 2024 : présentation en COPIL (22 mars 2024)

Le conseil municipal approuve les résultats de l'inventaire des zones humides et des éléments bocagers sur l'ensemble du territoire de la commune, et sollicite pour avis la commission locale de l'eau.



Rappel citoyen

pour bien vivre ensemble à Val-du-Layon

Nous sommes souvent interpellés pour des incivilités qui n'ont pas lieu d'exister si on s'entend sur la définition du mieux vivre ensemble. Le bien vivre ensemble repose sur le respect mutuel des relations de voisinage qualitatives et bienveillantes, où chacun y met de la bonne volonté. Pour ce faire quelques éléments de la vie en collectivité s'appliquent.



Le bruit est le premier facteur de discorde entre voisins. Votre seuil de tolérance n'est peut-être pas identique à celui de votre voisin. Pensez-y ! Prévenez votre voisinage si vous organisez une fête et acceptez le bruit lorsque c'est eux qui rassemblent leurs amis. La réglementation sanctionne toute manifestation sonore gênante après 22h au titre de tapage nocturne ; le bruit intempestif peut aussi être sanctionné pendant la journée.

Respectons aussi le repos dominical, la tondeuse, la tronçonneuse ou tout autre matériel bruyant restent silencieux le dimanche par égard à votre entourage. Ainsi, vous pouvez tondre votre pelouse :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et jour férié de 10h à 12h



À noter également les nuisances sonores que peuvent engendrer le dépôt des verres dans les containers. Afin de ne pas gêner les riverains de ces containers, merci de ne pas déposer les verres avant 9h le matin et après 20h le soir.

La propreté est l'affaire de chacun

Des poubelles et des containers sont prévus pour les déchets. Je ne jette pas sur la voie publique : canettes, verres, papiers,... Je sors ma poubelle la veille de l'enlèvement au plus tard et je la rentre chez moi dès le lendemain au plus tôt.

Circulation et Stationnement

Sur la voie publique, respectons le code de la route.

Des radars pédagogiques ont été installés dans St-Lambert-du-Lattay et à St-Aubin-de-Luigné, à la Haie Longue. Les vitesses enregistrées sont inquiétantes pour la sécurité de tous. Soyons vigilants, roulons à 50km/h dans nos agglomérations et respectons la vitesse indiquée dans nos hameaux.

Je ne roule pas en sens interdit...

Stationnons-nous uniquement sur les emplacements matérialisés, les trottoirs sont exclusivement réservés aux piétons et les portions de rue non délimitées sont prévues pour la circulation.

Les habitants ne sont pas prioritaires des emplacements de stationnement sur la voie publique (y compris devant leur domicile).

La gestion des espaces verts dans le respect de l'environnement est plus que jamais un sujet d'actualité. Notre environnement est notre cadre de vie, aussi essayons de le garder agréable, ne polluons pas plus nos rivières en déposant nos déchets dans les fossés ou au bord du Layon ou de l'Hyrôme. Ne créons pas de dépotoir sauvage.

Nos amis, les animaux

Assurons-nous que notre chien n'aboie pas lors de nos absences et dressons-le en conséquence. Tenons notre chien en laisse pour éviter qu'il n'effraie quelqu'un. Il reste sur ma propriété, il ne divague pas.

Les propriétaires de chiens doivent être très vigilants. Ils doivent ramasser les déjections de leurs animaux laissées sur les parties communes, sur les lieux de passage et sur les espaces verts, les pelouses servent souvent d'espace de jeux pour nos enfants.



Zoom sur... les finances

Les collectivités territoriales ont l'obligation de voter chaque année un budget primitif. Ce dernier est à la fois un acte de prévision et d'autorisation des dépenses et recettes à exécuter durant l'année à venir, mais aussi un acte politique qui traduit financièrement les orientations de l'autorité qui l'adopte. Le processus d'élaboration est un moment fort qui doit être réalisé formellement, dans le double respect des principes et du cycle budgétaires. Pour être pertinent et efficace, il doit comprendre plusieurs étapes, à la fois techniques et politiques, et s'appuyer sur des outils de pilotage et d'arbitrage clairs.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal (DOB), dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le ROB plus en détail...

Il s'agit d'un document présenté sous forme de rapport, qui statue de l'état des orientations budgétaires d'une collectivité locale. Il comprend :

- le plan pluriannuel d'investissement (PPI), avec la prévision des dépenses et des recettes ;
- la fiscalité locale, qui tient aussi compte des hypothèses sur l'évolution des taux ;
- le contexte économique avec les orientations du Projet de Loi des Finances et les dotations de l'État ;
- la gestion et la structure de l'endettement, avec la présentation des différents ratios et indicateurs sur la capacité de désendettement, d'endettement et d'autofinancement de la commune ;
- l'analyse rétrospective de la gestion financière de la collectivité.

Après le ROB, le DOB !

Le DOB, ou Débat d'Orientation Budgétaire, est défini comme une discussion tenue par l'assemblée locale (conseil municipal). Il porte sur les grandes lignes du budget de l'exercice en cours.

Formellement, il est matérialisé par une délibération. Il concerne aussi les communes de plus de 3500 habitants.

C'est la première étape formelle du cycle budgétaire des collectivités. Il intervient lorsque la préparation du budget par l'exécutif (maire) et par ses services est déjà largement entamée, voire presque achevée.

En clair, le rapport d'orientation budgétaire permet d'adapter le budget d'une collectivité territoriale grâce à des évolutions prévisionnelles concernant ses dépenses et ses recettes. En fonction de la fiscalité, de la tarification, de subventions et autres concours financiers, la commune peut alors statuer sur une estimation budgétaire cohérente (voir graphiques page suivante).

Et pour encadrer, le RBF ...

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 est généralisée à l'ensemble des collectivités territoriales. Le règlement budgétaire et financier (RBF) actuellement obligatoire pour les seules régions et métropoles (et les collectivités appliquant les instructions M71 et M57) devra se généraliser.

Sans être une contrainte, ce document peut être une véritable opportunité pour les collectivités concernées. Au travers des éléments qu'il contient (budgétaires, organisationnels ou encore comptables), le RBF permet de décrire et faire connaître les procédures budgétaires et comptables de la collectivité aux élus et à l'ensemble des acteurs financiers ou non au sein de la collectivité, de rappeler les normes et principes comptables, de combler d'éventuels « vides juridiques » en matière d'autorisation d'engagement, de paiement et de crédits de paiements.



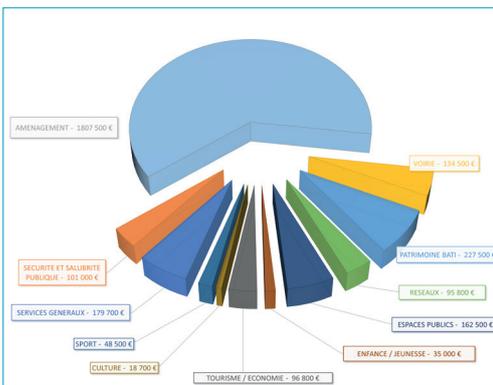
Résultat d'exercice		2023			10500 - Budget PRINCIPAL	
	REPORT N-1	Dépenses	Recettes	Résultat Exercice N	Résultat CUMULE	
FONCTIONNEMENT	0,00	2 887 253,09	3 190 678,12	311 425,03	311 425,03	
INVESTISSEMENT	338 370,30	1 718 558,60	2 373 261,20	654 702,60	993 072,90	
RAR		1 409 173,44	726 676,00		-682 497,44	
Besoin de financement - R1063						310 575,46

Le résultat de l'exercice 2023 est positif. Cela permet cette année de maintenir une épargne brute (CAF) confortable à raison de 346.646,01 euros, soit un taux de 13.1%. Il est satisfaisant car situé entre 8 et 15%.

La section de fonctionnement relève de toutes les dépenses et recettes utiles à une gestion quotidienne d'une collectivité : il s'agit de toutes les opérations courantes et récurrentes des services, permettant notamment d'entretenir le patrimoine.

La section d'investissement relève de toutes les dépenses et recettes utiles (non répétitives) à une gestion durable de la collectivité : cela constitue le patrimoine de la collectivité (état de l'actif). L'investissement permet d'accroître ce patrimoine, de le préserver ou de le renouveler

Budgets 2024- Investissement



LA DETTE

La dette se mesure à partir de plusieurs éléments :

- EN COURS DE LA DETTE ou CRD :** Capital restant dû (Total de la dette à rembourser) ;
- ANNUITE :** Emprunt (capital et intérêts) remboursé par an ;
- EN COURS / Habitant :** Dette remboursée / an / habitant ;
- CAPACITE DE DESENETTEMENT :** CRD / CAF BRUTE qui correspond au nombre d'années nécessaires uniquement pour rembourser la dette, sans faire d'autres dépenses d'investissement ;

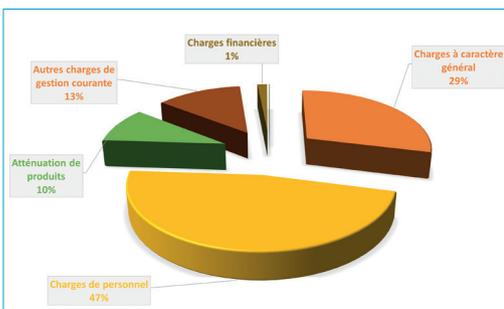
LIBELLE	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CRD (au 31/12)	710 287,97 €	661 264,76 €	613 168,35 €	563 238,23 €	513 386,26 €	1 161 483,72 €
ANNUITE	55 980,28 €	56 210,21 €	54 675,75 €	54 848,55 €	55 310,41 €	83 603,46 €
EN COURS / HABITANT / AN	16	16	16	16	16	24
MOYENNE NATIONALE*	97	97	97	90	86	
CAPACITE DESENETTEMENT	1,09	1,45	1,13	2,42	1,85	3,35

* de la strate démographique (2.000 à 3.500 hab.)

Pour info, il est indiqué l'état de la dette sur les autres budgets (le CRD Campings est désormais intégré au budget principal) :

LIBELLE	CRD
BUDGET BATIMENTS COMMERCIAUX	58 255,71 €

BP Fonctionnement 2024 - Dépenses



Évolution de l'épargne et de la CAF

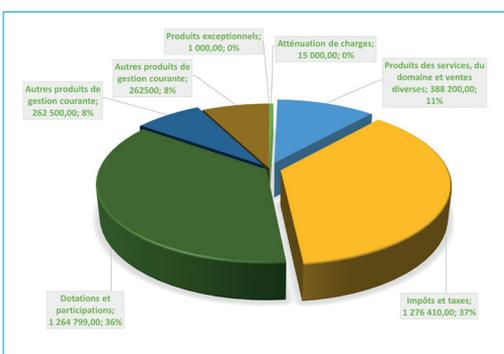
L'évolution de l'épargne peut s'analyser de la façon suivante :

- Variation du fonds de roulement :** Prélèvement sur le fonds de roulement ou abondement ;
- Fonds de roulement (FDR) :** « Réserve » ou différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation). Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses ;
- Couverture des charges :** Ratio (FDR / DRF * 12mois * 30jours) permettant de couvrir les charges de fonctionnement ;

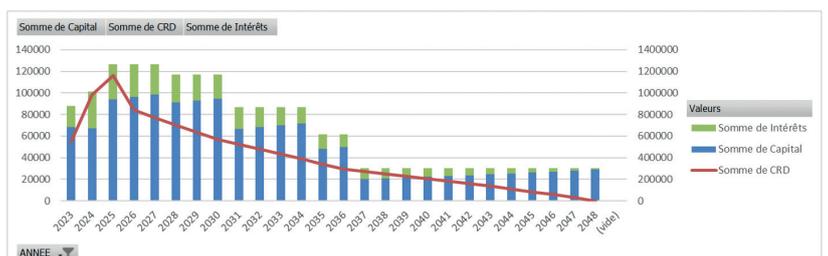
LIBELLE	2018	2019	2020	2021*	2022	2023
CAF BRUTE (c)	649 070,10	454 808,64	544 826,80	233 089,59	277 531,51	346 646,01
Recettes d'investissement (r)	208 437,76	219 138,35	196 388,77	100 438,54	142 065,43	1 782 265,24
Dépenses d'équipements (d)	580 169,59	885 106,47	1 020 418,31	1 197 754,74	653 293,10	1 718 558,60
Variation du fonds de roulement (v=c + r - d)	277 338,27	- 211 159,48	-279 202,74	- 864 226,61	- 233 696,16	+ 410 352,65
Fonds de roulement (FDR)	1 945 883,57	1 734 724,09	1 455 521,35	1 136 213,33	894 145,28	1 304 497,93
Moyenne VDL vs nationale (FDR/hab)	571 / 386	503 / 379	422 / 423	329 / 462	258 / 500	372 /
Couverture des charges de fonctionnement <small>(seuil admis entre 30 et 90 jours)</small>	380,86	333,04	300,62	190,50	150,85	204,25

* Intégration au budget principal des budgets annexes BA (Assainissement + Caisse des écoles)

BP Fonctionnement 2024 - Recettes



Amortissement de la dette



Det Développement Économique et Touristique

Adjointes : Luce PETITEAU - Jean-Luc KASZYNSKI

Membres de la commission : Fabienne AUDIAU, Sylvie BAQUE, Kôichi COURANT, Marina ACHARD, Marie MARRIE, Jean-Raymond MENARD, Jean-Pierre NOBLET, Fabienne PASQUIER, Sophie ROUSSEAU



Marie STAQUET

Depuis le 2 mai 2024, la commune peut compter sur une nouvelle gestionnaire des campings.

Madame Marie STAQUET, habitante de Beaulieu-sur-Layon a rejoint notre équipe. Professionnelle dotée de nombreuses années d'expérience dans le service client, combinées à une formation dans le domaine de la maintenance, elle sera un élément majeur dans nos démarches de progrès continu.

La principale mission de Marie sera de poursuivre la montée en gamme de nos campings, notamment en améliorant la prestation proposée à notre clientèle. Durant la période estivale 2024, elle sera assistée de Madame Morgane CARIOU.



Morgane CARIOU

Campings : une rénovation qui avance !

Dans le cadre de cette rénovation, une nouvelle étape vient d'être franchie avec la fin d'importants travaux de rénovation dans les trois grands chalets du camping de la Coudraye.

Ainsi, les sols, salles de bain et cuisines ont été totalement réhabilités, la literie et les équipements de cuisine ont été repensés et redimensionnés.

En outre, et dans le cadre de la remise aux normes de nos installations, notre nouvelle gestionnaire pourra disposer de nouveaux moyens (sanitaire, machine à laver et sèche-linge). La clientèle de nos campings aura à sa disposition des moyens de lavage et de séchage (accès au camping de la Coudraye) fonctionnant à partir de jetons en vente dans notre bureau d'accueil. De même, la commune investit dans de nouveaux moyens permettant la gestion de nos réservations (ordinateurs, logiciel etc.).

Sur l'aire de camping cars à St-Aubin-de-Luigné, 4 emplacements vont être aménagés en sol dur pour faciliter le stationnement en toutes saisons.

L'aire est fréquentée toute l'année. 20 passages en janvier et février, 40 en mars et 100 et plus en avril et mai. L'aire est fréquentée pour des courts passages par des touristes de toute l'Europe. Les mobil-homes sont fonctionnels depuis début mai.

Le règlement intérieur poursuit son évolution au fil de notre expérience : gestion des animaux dans l'enceinte du camping, utilisation de la piscine, prescription à l'encontre des fumeurs, etc.

À ce jour, les réservations sont nombreuses et, comme en 2023, les campings devraient rapidement être complets.



photos des chalets

Le SHIATSU : détente, bien-être et prévention à St-Aubin-de-Luigné

Le Shiatsu traditionnel, littéralement « pression avec les doigts », s'exerce par pressions des pouces et des paumes des mains sur tout le corps, habillé, confortablement installé au sol sur un futon. En séance individuelle d'une heure, le shiatsu s'adresse à tous les âges et toutes les périodes de notre vie, et nous recentre "de la tête aux pieds" pour nous inviter au mouvement et à l'élan nécessaire à notre vitalité.

- Décontracte l'ensemble du corps
- Harmonise les ressources physiologiques, psychiques et/ou émotionnels
- Favorise la circulation sanguine, la respiration, la digestion, le sommeil
- Renforce l'estime et la confiance en soi
- Accompagne les changements de saison, les passages inhérents à la vie, les transformations physiologiques, les soins post-opératoires, psychothérapeuthiques, osthéopathiques...

Des séances spécifiques accompagnent la femme au cours de ses cycles, de la grossesse, des suites d'accouchement, de la ménopause, également dans les douleurs de SPM, d'endométriose, ...



Lidwine DELAUNAY-BRETÉCHER, certifiée par le Syndicat et la Fédération Française de Shiatsu Traditionnel, pratique le Shiatsu depuis 16 ans. Le Shiatsu est une discipline énergétique originaire du Japon qui s'appuie sur la médecine traditionnelle chinoise. Inscrit dans le domaine du bien-être et de la prévention, cette pratique ne se soustrait en aucun cas à l'avis médical ni aux traitements prescrits.

Pour plus de renseignements :

shiatsu-traditionnel-maternite.jimdo.free.com

Sur rendez-vous uniquement : 06 10 77 42 33

Siret 529420325 00050

Les ateliers d'auto-massage

Informations et inscriptions sur le site

Au fil des saisons ... l'été – 29 juin 10h-12h

Appuis et confiance en soi – 29 juin 15h-17h

Initiation à la pratique du shiatsu familial – 30 juin 10h-17h



Le camion à lunettes

Tous les mercredis nous, Perrine et Sarah, vous accueillons dans le camion à lunettes place Linkebeek à St-Lambert-du-Lattay. Nous proposons les services suivants :

- Lunettes/lentilles pour petits et grands
- Contrôle de la vue (examen non médical)
- Tiers payant
- Devis et réglages gratuits

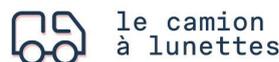
N'oubliez pas de vous munir de votre ordonnance (valable 5 ans pour les 16 à 42 ans, 3 ans pour les plus de 42 ans).

Pour le confort de tous la prise de rendez-vous est préférable. Nous rayonnons dans d'autres communes autour de chez vous, n'hésitez pas à consulter notre planning.

Contact : 06.81.49.41.84

mail : lecamionalunettes@gmail.com

Vous pouvez aussi nous retrouver sur les réseaux sociaux !



Horaires d'ouverture : 9h – 12h30 et 15h – 19h	
Lundi	La Possonnière Place de la Mairie Journée continue
Mardi	Mozé sur Louet Devant la boulangerie
Mercredi	Saint Lambert du Lattay Place Linkebeek Ouverture possible sur rendez-vous entre 12h30 et 15h
Jeudi	Valanjou Parking de la mairie Journée continue
Vendredi	Chaufefonds-sur-Layon Place du centre Semaine paire
	Beaulieu-sur-Layon Place de la Chapelle

Contact : 06 81 49 41 84 – lecamionalunettes@gmail.com - [f](#) - [i](#)

SAINT LAMBERT DU LATTAY

BOX à louer

DE 6 À 10 M2

STOCKAGE ✓

GARDE MEUBLES ✓

GARAGE AUTO ET MOTO ✓

BOX SÉCURISÉ
SOUS VIDÉO
SURVEILLANCE
24H/24-7J/7

06 01 19 30 16

box.49750@gmail.com

Nouvelles activités

Les commissions

Vbedda

Voirie Batiment Environnement Développement Durable Assainissement

Adjoints : Gilles DAVY - Yann BOISSEL - **Conseiller délégué :** Frédéric PATARIN

Membres de la commission : Yann THIBAudeau, Sylvie BAQUE, Marie-Dominique BERNARD, Jean-Jacques DERVIEUX, Jean-Luc KASZYNSKI, Marie MARRIE, Sébastien VERDIER

Aménagement rue de la Chauvière et de la Belle Angevine (RD160) à Saint-Lambert-du-Lattay

Dans la continuité des aménagements de sécurisation routière réalisés rue Rabelais, la deuxième étape, concernant l'axe Cholet Angers débutera à partir du 24 juin pour une durée de cinq semaines. Durant la période des travaux, la circulation sur la RD160 sera alternée et régulée par des feux. Des flyers « info travaux » seront distribués à tous les riverains concernés.

Bar « le Ronceray »

Avec la démolition du bar "le Ronceray" une page de l'histoire de Saint-Lambert-du-Lattay vient de se tourner. Sa disparition permet une meilleure visibilité dans le virage et un élargissement du trottoir. Dans le virage, la chaussée ne sera pas modifiée, mais l'axe bénéficiera d'un renouvellement de l'enrobé par les services du département en 2025. Les murs mitoyens seront réenduits prochainement, et le sol enherbé. Il restera à agrémenter ce nouvel espace. Pour cela vous pouvez, si vous le souhaitez, nous faire part de vos idées, propositions ou remarques, en nous les adressant par mail ou sur papier déposé en mairie.

lundi 29 avril, début démolition



Jeudi 2 mai, fin de la démolition



Participation citoyenne autour du schéma des mobilités douces

Le conseil municipal a souhaité, en validant la démarche participative lors de sa réunion du 12 avril 2022, permettre aux habitants de la commune de s'emparer du sujet des mobilités douces (déplacements à pied, à vélo, à trottinette, etc.) sur Val-du-Layon.

Lors de la première réunion du 1^{er} décembre 2023, une cinquantaine d'habitants a pu, au travers d'ateliers, exprimer librement ses attentes, idées et propositions nouvelles à partir des cartes de la commune et autour de trois axes :

- Les déplacements à l'intérieur des deux bourgs ;
- Les déplacements des hameaux vers les bourgs ;
- La liaison entre St Lambert-du-Lattay et St Aubin-de-Luigné.

Toutes ces expressions ont été recueillies, marquées par une demande forte et qui fait consensus : FACILITER et SECURISER les déplacements du quotidien des familles et habitants de Val-du-Layon : déplacements vers les commerces, les écoles, vers les pôles sportifs, la maison médicale et autres lieux de vie commune ainsi qu'entre les deux bourgs, à pied ou à vélo !

Un appel à volontaires a permis de constituer le groupe de travail (6 habitants et 6 élus). En s'appuyant sur les éléments exprimés par les habitants, ce groupe de travail a fait émerger des propositions, formant la première étape du schéma des mobilités.

Indéniablement, les réflexions du groupe visant à améliorer les voies de circulation s'intègrent dans les différents projets qui voient le jour : pôle enfance, restaurant scolaire, périscolaire ; accueil de loisirs, et les projets futurs (pôle médical et logements seniors), ITEP (Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique), aménagement de la voie cyclable entre Beaulieu et St-Lambert-du-Lattay par la CCLLA, tout cela en concordance avec le schéma cyclable communautaire.

Afin de bien cerner tous les aspects techniques envisageables, le groupe travail s'appuie sur :

- les avis d'experts : communauté de communes, département, association "Changeons de braquet",
- les différents écrits : guides des ministères des transports, de la transition écologique et de la cohésion des territoires, du CEREMA, de la charte paysagère élaborée par la communauté de communes, etc.

En outre, des tests en situation réelle des trajets sur le terrain, des comptages de véhicules sur les voies empruntées sont effectués, l'objectif étant une vision globale de la circulation sur la commune.

Comme annoncé au démarrage de la démarche, et afin de poursuivre la co-construction du projet, cette réunion participative est proposée à tous les habitants de Val-du-Layon :

**le 2 juillet 2024 à 19 heures
à la salle Jean de Pontoise à St-Aubin-de-Luigné.**

Le groupe de travail pourra expliquer les premières propositions du projet qui a émané de vos expressions. Venez nombreux donner votre avis, autour des ateliers !

Enfin, la validation définitive aura lieu en fin d'année 2024, lors d'une troisième réunion participative.



Cisv Culture Information Sport & Vie locale

Adjoints : Sylvie CADY (Maire déléguée de St-Aubin-de-Luigné) - Jean-Pierre NOBLET

Membres de la commission : Fabienne AUDIAU, Yann BOISSEL, Jean-Jacques DERVIEUX, Franck LANNUZEL, Jean-Raymond MENARD, Frédéric PATARIN, Sophie ROUSSEAU

Le samedi 15 juin prochain, dès 10h et jusqu'à 0h30, la commune de St-Aubin-de-Luigné accueillera la Fête des Villages de Charme !

Les 15 "villages de charme" en Anjou vont tous se réunir ! Au programme de la journée, et ce, dès 10h, un salon des vins et des produits des terroirs. Plus d'une vingtaine d'exposants seront présents, viticulteurs et artisans. Retrouvez la liste des exposants ci-dessous.

Seront proposés également divers jeux, une scène ouverte de 14h à 16h, une déambulation théâtralisée sur le sentier poétique, une pièce consacrée aux oiseaux en voie de disparition « Zoizeaux ».

De 15h à 17h, Juliette, peintre à St-Aubin-de-Luigné proposera une peinture collective sur le thème "le charme de mon village". Chacun pourra, s'il le souhaite, y apporter sa touche.

Elle sera rejointe par Julien PERRIER, sculpteur, qui proposera un atelier de poterie.

Une vente et dédicaces des livres "St-Aubin-de-Luigné au fil du temps" d'après les notes de J.J. CHIRON et "St-Lambert-du-Lattay, points de vue sur une collection de cartes postales" de P. VIAUD et J.J. DERVIEUX aura lieu dans la journée.

La soirée se clôturera en musique avec la 3^{ème} édition de la fête de la musique organisée par l'Amicale laïque et le Comité des fêtes. À partir de 18h, quatre groupes seront sur scène. Les deux associations sont nos partenaires et elles seront présentes tout au long de la journée. Un grand merci à tous les bénévoles qui apporteront leur aide lors de cette manifestation.

animations

10h-10h30 ▶ Accueil

10h30-11h30 ▶ Spectacle

«Zoizeaux»

Cour de la mairie

11h30-12h30 ▶ Inauguration du fil artistique

Bord du Layon

12h30-14h ▶ Repas en musique

14h-15h ▶ Spectacle «Zoizeaux»

Bord du Layon

15h-17h ▶ Déambulation théâtralisée par la compagnie Chauffe-Brûle

Sentier poétique

17h-18h ▶ Concert de l'Harmonie et chorale «Amis Chemins»

À partir de 18h ▶ Fête de la musique :

Ernesto Barytoni, Eric Feilleux, Radio Forro, Fiftys'N Roll

Les exposants présents :

(liste non exhaustive)

Les vigneron

- Domaine Blouin
- Domaine Cady
- Domaine des Brumes
- Gaec Denéchaud
- Clos de l'Elu
- Domaine des Barres
- Domaine de la Poilane
- Domaine Drost
- Château de Bellevue
- Les vignes Herbel
- Domaine des Amandiers (Turquant)
- Domaine des Champs Fleuris (Turquant)

Les artisans

- Atelier Koga - Karine HUON - Maroquinerie
- Les Petits Croquants - Biscuits et pâtisseries
- Disamare - Charline DROMPZÉ - Cosmétiques et hydrolats à base de plantes médicinales
- Etienne PELTIER - Apiculteur
- Florence COINTREAU - Peintre
- Adeline FROMONT - Céramiste
- Emilie PORTIER - Bouquets champêtres
- Noeuds et tendances - Myriam MABILLEAU - Décoration bijoux & accessoires
- Stéphane FILLODEAU - Savonnerie au lait d'anesse Grez Neuville
- Ets SYLVESTRE - Agrumes et plantes grasses - Thorigné-d'Anjou
- Thomas LECOMTE - Produits végétaux, huile et légumes secs - Cornillé-les-Caves

Afin de financer leur projet de cet été, les jeunes de l'espace Jeunesse seront présents tout au long de la journée auprès de la structure gonflable et proposeront un atelier maquillage.



Le charme d'un village en Anjou

Samedi 15 juin 2024

ST AUBIN DE LUIGNÉ

Fête son Village de charme

Déambulation théâtralisée, spectacles, salon des vins et produits du terroir, peinture collaborative, fête de la musique, retrouvez tout le programme de la journée. Restauration sur place.



Animations dès 10h30

Réalisation Mairie - Impression Setig - Val du Layon 2024



Cisv Culture Information Sport & Vie locale

Adjoints : Sylvie CADY (Maire déléguée de St-Aubin-de-Luigné) - Jean-Pierre NOBLET

Membres de la commission : Fabienne AUDIAU, Yann BOISSEL, Jean-Jacques DERVIEUX, Franck LANNUZEL, Jean-Raymond MENARD, Frédéric PATARIN, Sophie ROUSSEAU

Prochain salon estival de peinture : du 20 juillet au 11 août

Cette année, notre invité d'honneur est l'artiste peintre Denis HUNEAU.

« J'essaie de me concentrer sur une émotion, en travaillant et en travaillant jusqu'à ce que la toile soit sèche. »

Le peintre français Denis HUNEAU est un humaniste dans l'âme. Éternellement fasciné par les gens, ses dessins offrent des représentations engageantes de sujets imaginaires, mais néanmoins familiers. Fort de sa formation et de ses années d'expérience, HUNEAU sait qu'il a la force technique pour se laisser aller à la spontanéité dans la création : improviser, expérimenter et finalement briller.

source : [singularart.com/fr/artiste/denis-huneau-2139](https://www.singularart.com/fr/artiste/denis-huneau-2139)

Il dessine sur papier à la plume et encre de chine, en simultané avec l'aquarelle au pinceau. Les peintures sont ensuite marouflées sur toile.

"L'artiste a du métier, et sa solide formation aux Beaux-Arts d'Angers lui permet de faire confiance à son talent.

Renouant avec la finesse du dessin, un dessin « moderne », contemporain, éclaté et cependant précis, ses portraits sollicitent aussi l'aquarelle : des touches de couleur, appliquées au pinceau, viennent souligner l'expression d'un visage, le drapé d'un habit. Des visages où comptent avant tout la profondeur d'un regard et cette petite lumière intérieure qui brille au fond des yeux. C'est ce qui les rend immédiatement attachants, familiers ; ils racontent tous une histoire, ces personnages, et on a envie de les connaître mieux."

source : Bertrand GUILLAUMARD « Le Courrier de l'Ouest » mai 2008

Le salon durera trois semaines, du samedi 20 juillet au dimanche 11 août 2024, salle Jean de Pontoise à St-Aubin-de-Luigné.

Ouverture de 15h à 19h du jeudi au dimanche, entrée gratuite.



Actualités

Rappel des activités depuis le début de l'année 2024



La commission culture a accueilli le chœur et l'orchestre de l'université d'Angers VOX CAMPUS, pour un concert unique le 14 janvier dans l'église de St-Lambert-du-Lattay, concert qui a réuni plus de 200 spectateurs.

La commission vie locale a sollicité les habitants pour une demi-journée de nettoyage citoyen le samedi 9 mars. Sur les deux communes plus de 300 kgs de déchets divers ont été récoltés.

Trois des écoles de Val-du-Layon ont accueilli le printemps des poètes.

Ci-contre à l'école St Joseph de St-Lambert-du-Lattay, les enfants accompagnés de M. Alain LAURENCEAU

23^{ème} Salon de PEINTURE

Invité d'honneur

Denis HUNEAU

DU 20 JUILLET AU 11 AOÛT

2024

salle Jean de Pontoise St Aubin de Luigné

entrée gratuite

15h-19h du jeudi au dimanche



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Val de Loire entre
Sully-sur-Loire et Chalonnes
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2000



Village en Poésie

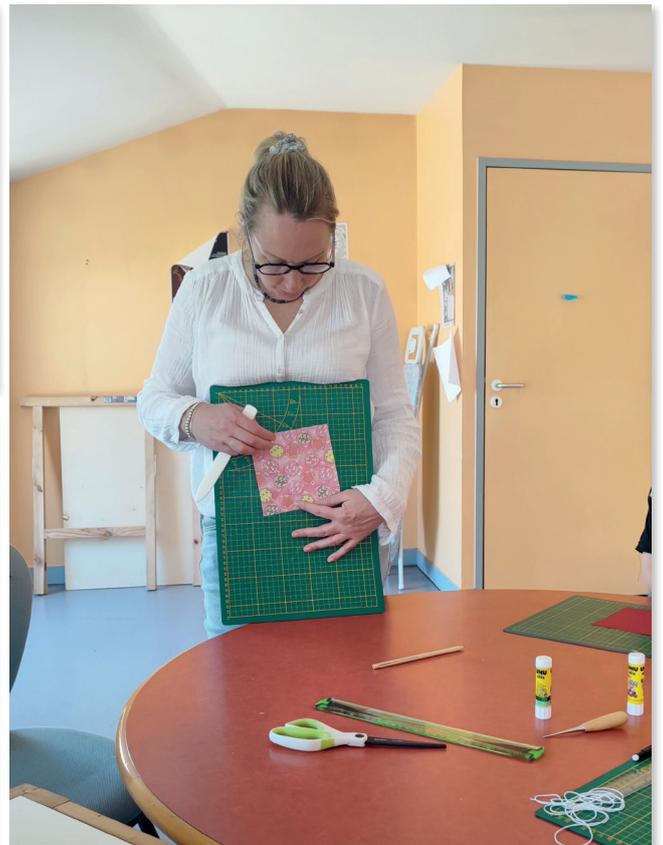
Bibliothèque & Médiathèque



Retour sur l'atelier origami en photo à St-Lambert-du-Lattay

Emilie and Co est venue le 13 avril pour animer un atelier origami, où des duos/trios parents et enfants ont pu créer une guirlande. 23 personnes ont participé et se sont appliquées à plier pour transformer un simple papier en grue, cheval ou autre animal.

Le résultat était très réussi, parents et enfants sont ressortis ravis !



Des livres et... vous

Lire autrement en bibliothèque

Afin d'être accessibles au plus grand nombre, les bibliothèques s'adaptent et proposent des supports variés : livres audios, livres en gros caractères, livres dys...

Dans vos deux bibliothèques, les livres "facile à lire" sont désormais rassemblés dans un endroit afin d'être identifiables facilement.

Un petit fond actuellement mais qui se verra étoffé au fur et à mesure pour proposer plus de choix.



Histoires à écouter

Des histoires pour les petits et les grands

Mercredis 24 avril, 22 mai et 19 juin 2024
dès 9h30

Médiathèque



Médiathèque St Lambert du Lattay
Sur inscription à la médiathèque
ou par mail mediatheque.stlambert@valdulayon.fr




Les prochaines dates ...

Les histoires à écouter,
Mercredi 19 juin dès 9h30 à St-Lambert-du-Lattay

Venez écouter des histoires adaptées pour les petites oreilles, et passionnantes pour les grandes.

samedi 22 juin

Dessine ton personnage de manga !

dès 10h

Gratuit. à partir de 7 ans

Avec Tpiu, Mangaka

10h à la médiathèque de St Lambert - sur inscription
mediatheque.stlambert@valdulayon.fr

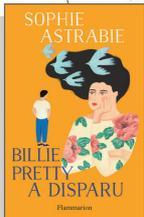
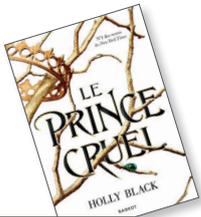



Atelier manga,

Samedi 22 juin, 10h à St-Lambert-du-Lattay

La mangaka Tpiu, qui sort son premier manga en juin, sera présente le 22 juin à la médiathèque de St Lambert. Elle proposera aux enfants à partir de 10 ans de créer son personnage de manga. L'occasion également de pouvoir échanger avec une vraie mangaka !

Inscription par mail à mediatheque.stlambert@valdulayon.fr ou directement à la médiathèque. Attention, places limitées !

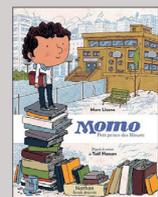
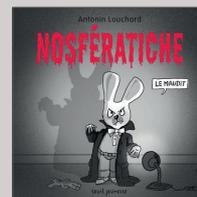


A noter !

Il vous reste jusqu'au 22 juin pour participer aux prix BULL' et Petites BULL' ! Pensez à rapporter vos bulletins de vote à la bibliothèque avant cette date. Renseignements à l'accueil de vos bibliothèques.

Les derniers coups de coeur des bibliothécaires et bénévoles :

- Roman adulte : Chaleur humaine ; Billie pretty a disparu
- BD adulte : plein ciel ; Lebensborn
- BD jeunesse : Momo, petit prince des Bleuets ; Brume
- Roman jeunesse : A véli vélo ; les sorcières de Lacrima
- Romans ado: Gazell Punch ; Le prince cruel
- Album jeunesse : Nوسفératiche ; La robe dans la vitrine
- Jeu Crack list
- Manga Lost island alchemy



Fermetures des bibliothèques cet été

Saint Aubin : fermée du 7 juillet au 5 août inclus

Saint Lambert : fermée du 28 juillet au 19 août inclus

Et pensez à faire le plein de livres, jeux et de nouveautés pour vos vacances d'été !

Asej *Affaires Sociales Enfance Jeunesse*

Adjoints : Céline OGER - Rémi PEZOT

Membres de la commission : Marie-Dominique BERNARD, Franck LANNUZEL, Fabienne PASQUIER, Luce PETITEAU, Yann THIBAudeau

Cet été, je pars en séjour !

Val-du-Layon propose quatre séjours : découverte du camping pour les plus jeunes, immersion dans le monde animal pour les 7-9 ans, le séjour "Pass'jeunes" pour nos futurs collégiens et jeunes collégiens et le bivouac pour les plus grands !

Un cinquième séjour a été mis en place uniquement grâce au projet d'un groupe de jeunes ! Les 12 jeunes ont, elles-mêmes, monté leur projet de A à Z et ont financé une bonne partie grâce à différentes actions d'autofinancement.

Bravo à elles et bon séjour !

Retrouvez nos séjours sur la page suivante et les modalités d'inscription et les tarifs ci-dessous.

MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX SÉJOURS ÉTÉ 2024

Les séjours sont proposés **PRIORITAIREMENT** à l'ensemble des enfants et jeunes de la Commune de Val-du-Layon. Ils sont également ouverts aux enfants/jeunes hors commune selon les places disponibles.

Pour les séjours présentés, il est important de noter qu'il faut :

- Être **OBLIGATOIREMENT** inscrit auprès du service Enfance Jeunesse de la commune. Si ce n'est pas le cas, demander et remplir un dossier avant les inscriptions auprès de : enfancejeunesse@valdulayon.fr ou 06 18 20 85 92 ;
- Être à jour de son dossier d'inscription et fournir une attestation du quotient familial CAF/MSA, la copie des vaccinations et une attestation d'assurance extrascolaire valide.

Les inscriptions, uniquement via le portail famille, ouvriront le :



**Mardi 4 juin 2024
à 20h**

Par défaut, les demandes sont sur liste d'attente.

Les inscriptions* seront closes au **dimanche 23 juin**

Nous organiserons ensuite une réunion uniquement avec les familles concernées le **vendredi 28 juin** afin de présenter l'ensemble des aspects techniques (trousseau, déroulement, contact durant le séjour...). Ce temps d'échange sera aussi l'occasion de rencontrer l'équipe d'animation séjour.

La commune (par décision du conseil municipal du 14 mai 2024), la CAF et la MSA participent financièrement aux séjours.

* séjours de juillet pouvant être annulés sans frais jusqu'au 1^{er} juillet inclus

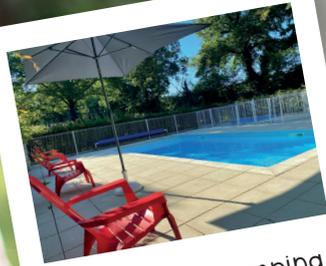
** séjour "bivouac" pouvant être annulé sans frais jusqu'au 22 juillet inclus

TARIFS DES SÉJOURS 2024

	Découverte*		Nature*		Pass jeunes*		Bivouac Jeunesse Sport 3B **		Projet séjour mer et équitation
	2018-2019		2015 à 2017		2011 à 2013		2012 et avant		
	Commune	HC	Commune	HC	Commune	HC	Commune	HC	
< 500 €	45 €	55 €	170 €	210 €	170 €	210 €	55 €	70 €	100 €
501 à 800 €	50 €	60 €	180 €	220 €	180 €	220 €	60 €	75 €	110 €
801 à 1200 €	55 €	65 €	190 €	230 €	190 €	230 €	65 €	80 €	120 €
1201 à 1400 €	60 €	70 €	200 €	240 €	200 €	240 €	70 €	85 €	130 €
>1401 €	65 €	75 €	210 €	250 €	210 €	250 €	75 €	90 €	140 €

Les séjours Val du Layon

Découverte



1^{ère} nuit en camping !

5-6 ans (nés en 2018 et 2019) - 16 places

Camping de la Coudraye, Val-du-Layon

du 10 au 11 juillet : 2 jours / 1 nuit

Piscine, grands jeux, veillées et lecture de contes !

Découverte des joies du camping avec les copains et les copines, Viens passer une nuit sous la tente et participer aux animations ludiques et récréatives !

Mer et équitation



Projet des jeunes **COMPLET**

Nature



Séjour Nature

7 - 9 ans (nés en 2015, 2016, 2017) - 24 places

La Petite Dube, Ter'Anima, Ste Christine

du 22 au 25 juillet : 4 jours / 3 nuits

Soins des animaux, immersion dans le monde des animaux, différents ateliers, chasse au trésor, veillées. Viens t'initier au bien-être animalier et aux bienfaits de la relation avec l'animal. Profite d'un cadre ouvert vers la nature et vis des temps de loisirs avec les copains et les copines.

Camping Les Rochelets, St Brévins-les-Pins

Complet - du 8 au 12 juillet : 5 jours / 4 nuits

Equitation sur la plage, toboggan gonflable sur l'eau, catamaran.

12 jeunes de la commune ont initié un projet "Mer et équitation" en septembre dernier.

Pendant qu'un demi-groupe montera à cheval, l'autre demi-groupe profitera d'activités nautiques.

Nature & Sports



PASS' JEUNES

10-13 ans (nés en 2011, 2012, 2013 et 2014)

16 places

Camping "La nuit au lac du Verdon", Cholet

du 15 au 19 juillet : 5 jours / 4 nuits

Tir à l'arc, rando, course d'orientation version chasse au trésor...

C'est la deuxième édition du séjour pass'jeunes ! Cette année, les ados partiront à Cholet, au lac du Verdon pour s'adonner à une grande variété d'animations sur le thème de la nature et du sport.



Bivouac jeunesse les 3B

Bivouac jeunesse

14 ans et +

(nés en 2012 et avant) - 12 places

Camping de Coulvée, Chemillé

du 22 au 23 août : 2 jours / 1 nuit

Sports 3 B : Barbecue, Baignade et Bubble foot.

Direction Coulvée à vélo pour passer 2 jours et 1 nuit du tonnerre !

Asej Affaires Sociales Enfance Jeunesse

Adjoints : Céline OGER - Rémi PEZOT

Membres de la commission : Marie-Dominique BERNARD, Franck LANNUZEL, Fabienne PASQUIER, Luce PETITEAU, Yann THIBAudeau



CCAS : repas des aînés

Le dimanche 11 février dernier, salle Marylise, le CCAS a organisé le traditionnel repas des aînés. Tous les Layonvalois(e)s de plus de 75 ans ont été invités à partager ce moment de convivialité autour d'un repas.

Les commerçants de la commune ont été sollicités par le CCAS pour préparer les différents plats et les membres ont assuré la décoration, le service et l'animation. La salle était décorée avec de nombreux objets anciens, des tenues angevines, du matériel viticole, des vieux meubles, et de nombreuses photos de classe ou de fêtes de nos deux villages.



110 personnes ont répondu à l'invitation et les repas de 5 personnes, dont l'état de santé ou la difficulté à se déplacer ne leur permettait pas de venir, ont été livrés à leur domicile. Pendant le repas, tour à tour, les volontaires ont pu pousser la chansonnette ou raconter des histoires. L'après-midi s'est prolongée avec quelques parties de cartes et autres jeux !

Les bénévoles du CCAS ont mis toute leur énergie et leur cœur pour que la fête soit réussie, mission accomplie ! Et nous les remercions sincèrement pour leur investissement tout au long de l'année au service du CCAS.

Rendez-vous en février 2025 à St-Aubin-de-Luigné, la date sera communiquée ultérieurement.

Ateliers numériques

Nous avons besoin de bénévoles !

Si vous avez quelques connaissances en informatique et que vous êtes assez à l'aise avec les outils numériques (le niveau exigé n'est pas nécessairement très élevé), devenez bénévole !

Il s'agit surtout de partage, de savoirs et d'un temps convivial autour de découvertes et d'apprentissages. Si vous avez un peu de temps à donner, faites-vous connaître auprès de la Mairie ou en appelant le numéro indiqué sur les flyers.

+ d'infos et inscriptions

Laurine Ricoult,
conseillère numérique,
07 86 48 40 85

CCAS Rochefort-sur-Loire
02 41 78 75 17

Pas disponible ?

Des ateliers sont programmés
sur d'autres communes,
renseignez-vous !



Si vous n'avez pas d'équipement,
pas de panique !
Du matériel sera mis à votre disposition.

MANIPULER DES PHOTOS

J'apprends à visionner, classer, retoucher
et envoyer des photos.

Judi 30 mai / 14h-16h

L'île aux enfants, St-Aubin-de-Luigné



RÉVISION SUR DIVERS THÈMES

La boîte mail, le traitement de texte,
les applications...

Judi 13 juin / 14h-16h

L'île aux enfants, St-Aubin-de-Luigné



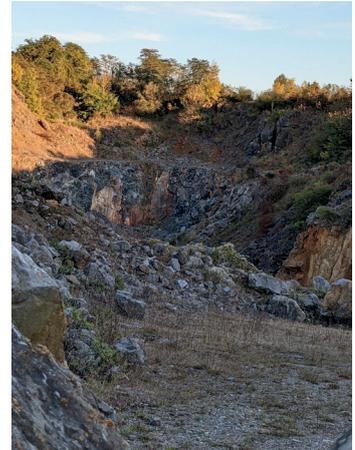
La carrière de l'Orchère, un site privé et interdit au public

La carrière de l'Orchère est un site industriel et une propriété privée dont les accès sont interdits à toute personne non autorisée.

Notamment, les personnes qui entrent par effraction sur le site pour organiser, de façon illicite, des rave-party et/ou utiliser le plan d'eau pour se baigner, et ce, malgré la présence de clôtures et portail, encourent de graves dangers. Les risques auxquels s'exposent les contrevenants sont nombreux, le plan d'eau est profond et dangereux, il est entouré de rochers, il y a des risques de noyade, d'enlèvement, ..., autant de difficultés qui peuvent ralentir l'intervention des secours.

A cela, s'ajoute également la dégradation des milieux naturels.

L'exploitant, propriétaire du site, précise que des rondes seront mises en place et que des poursuites seront engagées en cas d'intrusion sauvage sur son exploitation, conformément à l'arrêté municipal de Val-du-Layon n° 69/2020.



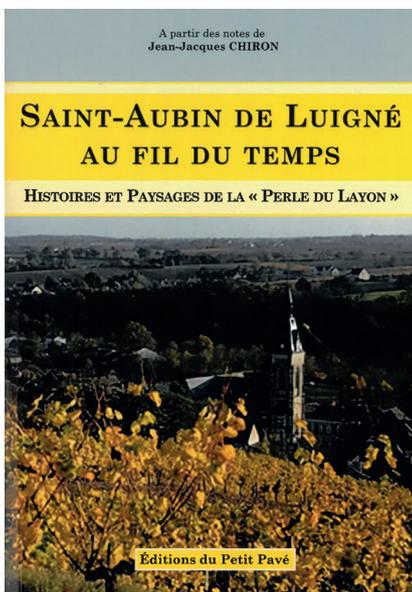
St-Aubin-de-Luigné au fil du temps

Ce livre a été présenté salle Jean de Pontoise le 19 décembre 2023. Une centaine de personnes était présente. Nous n'avions pas prévu assez d'ouvrages pour satisfaire la demande. Mais, la semaine suivante, la supérette était approvisionnée.

Au 25 avril, 500 livres ont été achetés avec pour beaucoup une dédicace des auteurs. Les lecteurs semblent satisfaits, nous recevons des appréciations sympathiques.

Nous profiterons de la fête des villages de charme le 15 juin pour proposer une nouvelle séance de dédicace. Nous aurons ainsi l'occasion de remercier publiquement Pierre ROBÉ, président départemental des villages de charme, pour le texte qu'il nous a écrit pour la 4^{ème} page de couverture du livre. Nous aurons, ce jour-là, une pensée pour notre ami Jean-Jacques CHIRON.

Pour le groupe d'auteur,
Gérard TREMBLAY



Semaine
ÉCOLES SANS VOITURES

La dernière semaine d'école
Du 1er au 5 juillet 2024
Défi Écoles sans voitures

VAL DU LAYON

Viens à pied,
en roller, à cheval,
en trottinette,
en vélo...

Défi proposé par
l'association Changeons de braquet,
en partenariat avec la commune de Val du Layon et ses écoles



L'info locale

Des naissances, un arbre



Le dimanche 14 avril, 29 enfants de Val-du-Layon (7 de St-Aubin-de-Luigné et 22 de St-Lambert-du-Lattay) ont parrainé deux arbres.

La matinée s'est terminée par le verre de l'amitié très convivial et joyeux à la salle Marylise de St-Lambert-du-Lattay.

Les enfants ont reçu un diplôme de parrainage ainsi qu'un livre « Je t'aime depuis toujours » à retirer dans nos bibliothèques.



Appel à participation : le Musée de la vigne et du vin fermera ses portes à la fin de l'année 2024.

Les collections seront toutefois conservées par la communauté de communes qui en est propriétaire. Dans ce cadre, la commune s'associe à la CCLLA pour envisager de les valoriser d'une autre manière (numérique, actions hors les murs...).

Vous souhaitez contribuer à cette réflexion en intégrant le groupe de travail qui se réunira en septembre prochain ? Faites vous connaître auprès de la mairie.



Horaires d'ouverture des mairies pour cet été Du lundi 1^{er} juillet au samedi 31 août

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h-12h		9h-12h		9h-12h	
14h-17h30	14h-17h30			14h-18h	

Mairie de St Aubin ouverte

Mairie de St Lambert ouverte

RÉSIDENCE DU LAYON

2024
2025

PÔLE SANTÉ & 15 LOGEMENTS

MARB

PROMOTEUR RÉNOVATEUR
Réhabilitation inspirée, avenir préservé

Chers résidents de Val du Layon,

Nous sommes ravis de vous présenter notre tout nouveau programme immobilier, qui prendra place au cœur du bourg de votre charmante commune, au sein du vignoble de l'Anjou. Idéalement situé, à seulement 20 minutes d'Angers et 30 minutes de Cholet, ce projet ambitieux s'intègre dans l'ancien EHPAD de la commune, offrant ainsi une seconde vie à cet établissement.

Emplacement privilégié

Le programme immobilier bénéficie d'un emplacement privilégié, au sein du bourg, avec un accès facile aux commodités de la commune qui sont toutes accessibles à pied.

Un projet complémentaire pour la communauté

En complémentarité avec le projet de la mairie situé dans le bâtiment voisin, notre programme accueillera au rez-de-chaussée le nouveau pôle santé de la commune. Cette initiative permettra d'introduire de nouvelles professions médicales pour mieux répondre aux besoins de santé de la communauté.



Des logements adaptés et modernes

Le programme proposera 15 logements à la vente, allant du T1 bis au T3, avec une superficie allant de 32 à 85 m². Ces logements seront spécialement conçus pour répondre aux besoins des personnes âgées et de ceux qui préparent leur retraite, avec un accès facilité pour les personnes à mobilité réduite.

L'immeuble sera équipé d'un ascenseur de dernière génération pour votre confort. Certains logements auront également le privilège de disposer de balcons.

Un respect de l'environnement

La rénovation de l'immeuble sera réalisée en conformité avec les dernières normes techniques et environnementales, garantissant ainsi un bâtiment respectueux de notre environnement. De plus, un aménagement extérieur sera effectué, comprenant la plantation d'espaces verts pour embellir le cadre de vie.

Des équipements pour faciliter votre quotidien

Le programme immobilier offrira des places de stationnement privées, ainsi que des caves en sous-sol pour y stocker votre matériel.

Calendrier du projet

La rénovation du bâtiment débutera courant 2024 et s'achèvera courant 2025. La première phase de commercialisation des logements commencera mi 2024. Un événement spécial sera organisé le 26 après midi et 27 juillet dans la Maison du Vin (à côté du musée) pour vous accueillir et vous présenter le projet.



Nous vous invitons à prendre rendez-vous avec notre équipe pour en savoir plus.

Impact sur la communauté

Cette résidence apportera une nouvelle dynamique au bourg de la commune et revalorisera un établissement vacant. Elle offrira un environnement animé grâce à un nouveau pôle santé qui accueillera davantage de professionnels. Les locaux seront flambant neufs et à proximité du pôle enfance dirigé par la mairie. De plus, le projet proposera des logements de type "appartement", répondant à un besoin présent dans notre commune.



Priorité aux habitants âgés et investisseurs responsables

Les logements seront vendus en priorité aux personnes âgées et aux futurs retraités Layonvalois au cours des six premiers mois à partir de juin 2024. Les investisseurs souhaitant louer à des personnes âgées auront également la possibilité de participer au projet. Nous espérons que ce projet suscite votre intérêt et votre enthousiasme. Nous sommes impatients de vous rencontrer lors de notre événement les 26 après midi et 27 juillet à la Maison du Vin (à côté du Musée de la Vigne et du Vin) pour répondre à toutes vos questions et discuter de cette nouvelle opportunité de vie au cœur de votre commune. N'hésitez pas à contacter notre équipe chargée du projet pour obtenir plus d'informations et pour planifier un rendez-vous.

MARB

HUGO DREUX & KÉVIN DUPAS

07 62 60 44 64 - 07 50 37 93 08

contact@agencemarb.com - www.agencemarb.com

Les associations

Ape et Apel St Aubin : carnaval



Le samedi 18 mars, l'APEL de l'école St Joseph et l'APE de l'école René-Guy CADOU ont organisé le carnaval pour la commune déléguée de St-Aubin-de-Luigné. Celui-ci avait pour thème "la mer".

L'édition de l'année dernière ayant été annulée pour cause de mauvais temps, cette édition était attendue par tous.

Petits et grands ont joué le jeu et on a pu voir des pirates, sirènes, méduses ... prendre place dans le cortège afin de déambuler dans la commune.

Un pot offert par l'APEL et l'APE suivi d'un pique-nique pour les familles souhaitant prolonger cette belle matinée ont clôturé ce joli moment festif partagé entre nos deux écoles.

À l'année prochaine !

L'APEL et l'APE

Enfance

Ape St Aubin



Et voici la fin d'année scolaire qui approche. Nous préparons déjà la fête de l'école qui se déroulera le samedi 29 juin sur le thème du jardin.

L'APE souhaite vous remercier pour tous les jeux et jouets qui ont été donnés pour notre stand APE présent au vide grenier du dimanche 26 mai. Les bénéfices serviront entièrement aux projets de l'école et à l'achat de matériel pédagogique.

Nous avons également déposé une boîte au Viveco ainsi qu'à l'école pour récupérer les cartouches vides d'encre d'imprimante. Vous pouvez encore les déposer pendant quelques mois. Merci par avance, les cartouches sont ainsi envoyées pour être recyclées.

Pour la rentrée prochaine, à vos agendas nous organisons une soirée des familles le samedi 12 octobre. Et avant cela, une réunion de rentrée sera programmée en septembre afin de mettre en place de nouveaux projets et surtout élire les membres du bureau.

Si vous souhaitez participer à une ou plusieurs actions, recevoir les comptes rendus ou des idées de projets, vous pouvez nous contacter via l'adresse mail ape.saintaubindelaigne@gmail.com.

Bel été à toutes et tous !

Piccolo



Le début d'année 2024 a été marqué par l'intervention de la compagnie "Piment langue d'oiseau" dans le cadre du collectif petite enfance pour la représentation de leur spectacle « rond-rond », un moment de partage entre petits et grands rempli de magie et de poésie.

Nos échanges intergénérationnels avec la maison de retraite se sont poursuivis avec des rencontres autour de la galette, du carnaval, de la gym douce ou encore du jardinage.

Le partenariat avec la bibliothèque a pu reprendre en ce début d'année, l'occasion de pouvoir accueillir Ludivine (bibliothécaire) au sein de Piccolo pour un temps d'histoire avec les enfants. C'est également avec plaisir que nous accueillons Marie-Pierre (ancienne directrice de Piccolo) et Evelyne en tant que bénévoles dans le cadre des Racontines.

Les beaux jours approchant, nous profitons de plus en plus de l'extérieur : petits véhicules, structure motrice, jardinage, balades... Le temps est encore parfois un peu frais mais dès que possible nous recommencerons à prendre le goûter voire à manger dehors.

Pour information, la halte-garderie Piccolo accueille les enfants de 2 mois et demi à 4 ans de manière occasionnelle soit 16 heures maximum par semaine. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h. C'est une structure parentale, un lieu de rencontre et d'échanges où les parents en complémentarité de l'équipe professionnelle, font vivre Piccolo grâce à leur investissement dans l'association, à leur présence sur des temps de permanence ou encore lors de sortie ..."

Toute l'équipe de Piccolo

Admr

Crû de l'amitié

mon job cet été

Cet été, j'ai choisi d'aider

Mon job cet été ? **aider** dans leur quotidien les seniors, les familles et les personnes en situation de handicap !

JE POSTULE

FÉDÉRATION ADMR DE MAINE-ET-LOIRE

02 41 33 48 00

recrutement@fede49.admr.org

DMR pour tous, toute la vie, partout

Le Crû de l'amitié organise son repas d'été le 22 août 2024 Inscription le 7 août

Jumelage 2024 à Linkebeek



Cette année, le week-end du jumelage s'est déroulé du jeudi 09 au dimanche 12 mai chez nos jumelés belges de Linkebeek. Nous étions 71 habitants de Val-du-Layon à participer à ce voyage, en car pour une grande majorité.

Après un départ sous le soleil jeudi, nous avons été accueillis à 18h pour un apéritif d'accueil, ainsi que les discours officiels et les échanges de cadeau. Le thème choisi par nos amis belges était « le village gaulois », et la commune a offert un des symboles de la France, un magnifique coq gaulois en cuivre qui trouvera sa place sur un des bâtiments de Linkebeek. Le vendredi était consacré à des visites (musée de la bataille de Waterloo, distillerie « Mont St Jean ») ou des activités sportives (padel, hockey sur gazon, ...).

Puis, nous avons tous participé à la grande soirée du jumelage, au cours de laquelle nous avons proposé notre animation "Village gaulois et potion magique". Le samedi, chacun a profité de la matinée avec ses jumelés, puis nous nous sommes retrouvés pour une après-midi de jeux et concerts, avant le dîner de clôture.

Les meilleurs choses ayant une fin, c'est non sans émotion que nous sommes repartis dimanche matin, sous un grand soleil encore, pour rentrer vers Val-du-Layon.

Le comité de jumelage remercie tous les participants pour leur bonne humeur et leur enthousiasme pour ces 4 jours d'échanges, d'amitié et de découvertes !

Pour le comité,

Gene DAVY
et Franck LANNUZEL





Amicale laïque

Après le succès de son concours de palet, intergénérationnel, convivial et bon enfant, l'Amicale Laïque vous attend nombreux à la prochaine édition de la fête de la musique qui aura lieu

le 15 juin prochain !

Amicalement !

Les membres de l'Amicale

Comité des fêtes



L'assemblée générale du comité des fêtes s'est tenue le vendredi 16 février dans la salle Marylise réunissant une trentaine de personnes durant laquelle les futurs projets et le bilan financier ont pu être présentés. À ce jour, il faut noter dans votre agenda nos deux prochaines manifestations :

Samedi 15 juin : Village de Charme à St-Aubin-de-Luigné avec diverses animations durant la journée et fête de la musique le soir (avec la participation de l'Amicale laïque et de la mairie).

Samedi 7 septembre : Cinéma plein air à St-Lambert-du-Lattay au parc Ludovic Piard.

- Apéro concert : présence d'Alexandre GIET avec la présentation de son show musical dès 18h.
- Diffusion du film à partir de 21h : "Le loup et le lion" de Gilles DE MAISTRE 2021 qui plaira aussi bien aux petits qu'aux grands !
- Feu d'artifice.

Afin de pouvoir financer ce projet, le comité des fêtes est toujours en recherche active de sponsors ! Si vous souhaitez nous soutenir, n'hésitez pas à revenir vers nous pour échanger ! Vous pouvez télécharger notre dossier partenaire via le QR Code ci-contre.



En ce début de printemps, les locations de matériel connaissent un franc succès !

Nous sommes joignables au 07-49-72-82-31 ou par mail comitedesfetessldl@gmail.com pour toutes informations ou réservations.

L'équipe du Comité des fêtes vous souhaite un bel été !

L'AMICALE LAÏQUE ET LE COMITÉ DES FÊTES DE VAL DU LAYON EN ASSOCIATION À LA FÊTE DES VILLAGES DE CHARME VOUS PRÉSENTENT :

LA FÊTE DE LA MUSIQUE

3ÈME EDITION !!!

SAMEDI 15 JUIN

18H - 0H30

PRAIRIE AU BORD DU LAYON SAINT AUBIN DE LUIGNÉ

AU PROGRAMME :

18H-20H : "BROTHER KAWA", SPECTACLE EN DÉAMBULATION PAR LA COMPAGNIE ERNESTO BARYTONI

20H-21H30 : ERIC FEILLEUX "CHANSONS ROGOLOTES ET TOUCHANTES"

21H30-23H00 : RADIO FORRO - MUSIQUE BRÉSILIENNE

23H00-0H30 : FIFTYS'N ROLL - ROCK AMÉRICAIN

cinéma plein air

PARC LUDOVIC PIARD ST LAMBERT DU LATTAY VAL-DU-LAYON

7 sept.

18H30 APÉRO-CONCERT

"Le petit Cabaret" d'Alexandre Giet

21H DÉBUT DU FILM

"LE LOUP ET LE LION"

23H FEU ARTIFICE GRATUIT

BAR ET RESTAURATION SUR PLACE

ENTRÉE 6€ ENFANT 3€ (3-15 ANS)

COMITÉ DES FÊTES ST LAMBERT DU LATTAY VAL-DU-LAYON

Courir en Layon



Les Trails du Layon organisés par l'association Courir en Layon auront lieu cette année :

Le dimanche 29 septembre

Trois distances au programme : 16, 28 ou 45 km.

Les parcours de ces trois trails vous feront découvrir le territoire de :

- St-Lambert-du-Lattay et Beaulieu-sur-Layon pour le 16 et 28 km
- St-Aubin-de-Luigné pour le 45 km.

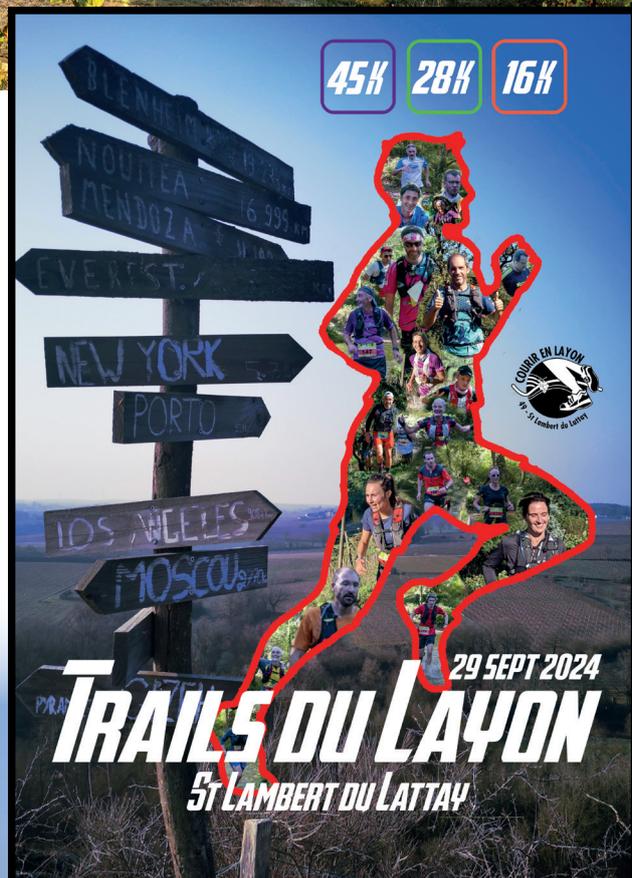
Sur St-Lambert-du-Lattay, venez découvrir les sentiers des Bonnes Blanches, de l'Hyrôme et du coteau des Martyrs.

Sur St-Aubin-de-Luigné, Chaume, Grand Beauvais et le Moulin Guérin.

Pour chaque inscription, un euro sera reversé à l'association "Les Dunes d'Espoir" qui a pour objectif de changer la vie des enfants atteints de handicap d'émotions inoubliables de partage, de dépassement de soi et ainsi, apaiser un instant la difficulté de leur quotidien grâce à cette passion de la course à pieds.

Plus d'informations sur le site :

<http://courirenlayon.fr/>



Sport



ST AUBIN DE LUIGNÉ

DIMANCHE 21 JUILLET 2024



La
perle
du Layon
Entre vignes et moulins

9h COURSES NATURE
10 km - 18 km

9h30 RANDONNÉES
5 km - 10 km

11h COURSES JEUNES

AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION
"DES BALLONS
POUR GRANDIR"

RESTAURATION
ET ANIMATION
MUSICALE



INSCRIPTION : www.laperledulayon.fr

La Perle du Layon

Vivez l'esprit
des jeux Olympiques
avec "La Perle du Layon"

Dimanche 21 juillet

L'année 2024 est sportive avec les JO. Dans la continuité des valeurs de l'olympisme, le dépassement de soi, l'amitié, le partage, venez courir, randonner et passer un bon moment dans notre charmante commune de St-Aubin-de-Luigné.

✉ contact@laperledulayon.fr

Val Hyrôme Basket

Retour sur le temps fort du club VHB : Journée partenaires

Le dimanche 7 avril à la salle de Chanzeaux, les partenaires, les élus et tous les licenciés du club ont été conviés à cette journée. L'occasion de remercier chacun d'entre eux, que ce soit les donateurs par leur générosité, les collectivités par le biais des subventions et toutes les familles pour leur soutien et leur confiance !

Après le match des U15F1 D1 Elite, tous les licenciés se sont réunis pour faire notre photo de club en tenue VHB. Deux autres matchs ont ensuite eu lieu (SM2 et SM1).

La fin de la saison approche ! Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez à nous contacter contact@valhyromebasket.org



Au Val

Une nouvelle association voit le jour à Val-du-Layon, au bord de l'Hyrôme.

L'association Au val située au lieu-dit Paimparé sur la commune de St-Lambert-du-Lattay propose aux amateurs et amatrices de théâtre, musique et danse, des moments culturels et festifs.

Au programme, six fois par an, l'association propose des événements culturels, des expositions et des ateliers, des spectacles ou encore des conférences.

A vos agendas pour la 1^{ère} date de lancement de l'association !

Dimanche 9 juin 2024 à 15h au 4 Paimparé

Nous vous proposons un spectacle pour petits et grands qui annonce la couleur : joie, partage et convivialité à proximité de chez vous.



Soyez les bienvenu.e.s pour cette première qui sera, nous l'espérons, suivie d'une longue série de moments conviviaux et festifs !

Pensez à covoiturier et à privilégier les déplacements à vélo (oui, c'est vrai ... il y a quelques petites côtes à l'aller mais ça descend pour repartir !) ou à pied (25 mn du bourg de St-Lambert-du-Lattay en passant par le lavoir et l'alambic).

Pour plus d'informations : associationauval@gmail.com ou 06 63 38 38 57

Harmonie

À noter dans vos agendas musicaux 🎵

Vendredi 31 mai

à Trémentine
avec l'Harmonie de St-Lambert-du-Lattay, de Trémentines et Jazz band de Chemillé.
20h30. Gratuit

Samedi 15 juin : Participation à la Fête des Villages de charme

Vendredi 28 juin : Concert d'été 20h30 à la salle des sports de St-Lambert-du-Lattay, chorale "Amis Chemin", jazz band de Chemillé, Harmonie St-Lambert-du-Lattay et Trémentines
Gratuit ouvert à tous



Reconnexion

Ateliers théâtre Val du Layon

Les cours de théâtre enfants 8-12 ans continuent à la rentrée 2024 à Saint Aubin de Luigné mais également à Saint Lambert du Lattay !
(Possibilité d'ouvrir un cours ados, adultes ou jeunes enfants selon nombre d'inscrits, nous contacter si intéressé.e.s !)

Animé par **Délia GEORGES**,
metteuse en scène et comédienne professionnelle
enseignante au Conservatoire de Château-Gontier

Jour, horaires et lieux à définir.

Pour plus d'informations, contacter la Compagnie Reconnexion :
0762069252 / compagnie.reconnexion@gmail.com

Les Fresneysies

Concerts de musique de chambre au Château de La Fresnaye dans le cadre de la 8^e édition du festival des Cordes de Loire.

Les Cordes de Loire donneront deux concerts dans le cadre du festival 2024 au château de La Fresnaye à Saint-Aubin-de-Luigné,

le lundi 8 juillet à 16 et à 20 heures.

Concert de 16 h : piano, violon et violoncelle
 Beethoven - Sonate pour piano op. 110
 Schubert - Trio avec piano op.100
 Martinů - Cinq pièces brèves pour trio avec piano

Concert de 20 h : quatuor à cordes
 Mendelssohn - Quatuor op.44 n°1
 Chostakovitch - Quatuor n° 8 op.110

Direction artistique : Irène JOLYS

Trio Parrhèsia : Melvil CHAPOUTOT, piano
 Alcide MÉNÉTRIER, violon et Irène JOLYS, violoncelle

Alcide MÉNÉTRIER et Celio TORINA, violons ;
 Ulla KNUUTTILA et Vuokko LAHTINEN, altos ;
 Charbel Charbel et Irène JOLYS, violoncelles

Possibilité d'un pique-nique tiré du sac à partir de 18 heures dans les jardins du château.
 Après-concert le soir avec les artistes offert par les Caves de la Loire.

Réservations et renseignements :

www.cordesdeloire.com

06 22 16 13 72

cordesdeloire@gmail.com

Tarifs :

- 22 € ;
- 10 € (demandeurs d'emploi, étudiants de moins de 26 ans ;
- 5 € (jeunes de 12 à 18 ans) ;
- gratuit pour les moins de 12 ans.

Billet jumelé pour les deux concerts :

- 40 € ;
- 15 € ;
- 8 €
- gratuit pour les moins de 12 ans.

Festival du 6 au 14 juillet 2024



8^eme FESTIVAL de MUSIQUE de CHAMBRE

Lundi 8 juillet 2024 - 16H & 20H



Melvil Chapoutot



Irène Jolys



Alcide Ménétrier



Cello Torina



Ulla Knuuttila



Vuokko Lahtinen



Charbel Charbel

Crédit affiche Marion Lahaye ©
Crédit photo Amandine Lauriol ©

Château de La Fresnaye
Saint-Aubin de Luigné
49190 Val-du-Layon

16H concert en trio

Beethoven – Sonate pour piano op.110
Schubert - Trio avec piano n°2 op.100
Martinů - Cinq pièces brèves pour trio avec piano

20H concert en quatuor

Mendelssohn - Quatuor op.44 n° 1
Chostakovitch – Quatuor n°8 op.110

Après-concert avec les artistes offert par les Caves de la Loire

Possibilité d'un pique-nique tiré du sac dans les jardins du château à partir de 18h.
 Retrouvez les autres concerts du Festival sur www.cordesdeloire.com

INFOS RÉSERVATION

5€ à 20€ 

Réservez en scannant le QR code

06.22.16.13.72
cordesdeloire@gmail.com
www.cordesdeloire.com





Le Clos des Saulaies

Une journée au jardin...

Et si nous passions une journée au jardin ? Voilà ni plus ni moins l'invitation que nous lançons à toutes celles et ceux qui souhaitent passer un moment agréable et paisible avec la nature qui nous entoure.

Notre proposition est simple : ouvrir nos jardins le temps d'une journée pour se balader, nous rencontrer et si le coeur vous en dit, échanger avec nous sur la place du jardin dans nos vies, nos espaces, notre société, nos rêves...

Comment jardiner la nature ? Avec quels outils ? Quelles techniques ?

Comment s'adapter au changement climatique et sociétal ?

Comment aménager et habiter le jardin mais aussi comment récolter et transformer les fruits, les légumes, les fleurs, les plantes ? À ce titre, des grignotages sucrés et salés locaux et sauvages seront disponibles tout au long de la journée. Et comme jardiner c'est aussi pour nous faire ensemble, toute proposition de discussion atelier ou autre sera la bienvenue.

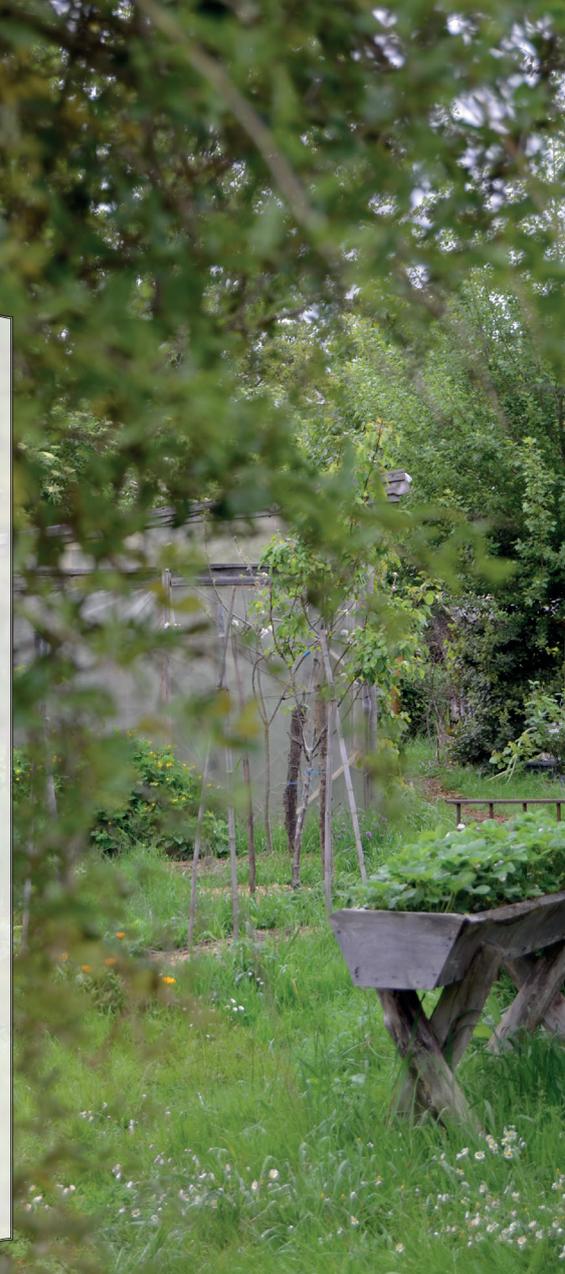
C'est avant tout avec un grand plaisir, vous l'aurez compris, que nous vous accueillerons dans nos jardins **le dimanche 23 juin**

de 10h à 17h au sein de notre Tiers lieu du Clos des Saulaies

1 le Defay 49190 Saint-Aubin-de-Luigné

pour des balades au jardin, des découvertes culinaires et sauvages et des échanges divers avec celles et ceux qui veulent jardiner la nature.

Yann 06 32 34 25 24 et Daniel 07 88 50 92 65



Les Cachalots de l'Hyèvre et du Layon

Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

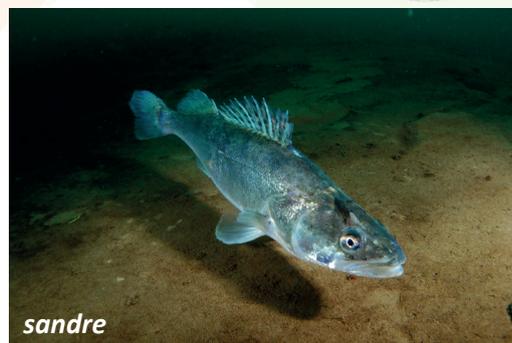


Depuis le début de l'année 2022, le milieu aquatique a subi d'importantes mortalités piscicoles, notamment les carnassiers (sandre et brochet). Deux phénomènes simultanés expliquent cela :

- un manque d'eau dans nos rivières en période estivale dû à une pluviométrie déficitaire et de fortes chaleurs
- un début d'automne sec et des niveaux très bas (surtout en 2022). La chute des feuilles, sources de décomposition donc riches en matière organique, accompagnée des premières pluies, ont provoqué des baisses très fortes du taux d'oxygène dans l'eau.

L'association des Cachalots a donc pratiqué plusieurs alevinages sur le cours du Layon en fin d'année 2023 et début de l'année 2024. L'alevinage consiste à réintroduire des espèces endémiques afin de repeupler les cours d'eau. Les poissons sont choisis en fonction de leur capacité à s'adapter.

Trois points ont été déterminés sur la commune de part leur facilité d'accès, et trois espèces de poissons ont été relâchées : le brochet, le sandre et le gardon.



sandre

Lieux	Poissons	Poids	Tailles
St Lambert (Bézigon)	brochets sandres	20 kgs 25-30 kgs	30 - 40 cm 40 - 60 cm
St Lambert (plan d'eau du camping)	gardons	10 kgs	-
St Aubin (au pont)	brochets sandres	20 kgs 15 kgs	30 - 40 cm 40 - 60 cm

L'agenda

Juin à octobre 2024

JUIN

9	Commune	Élections européennes	Mairie 8h-18h
9	Au Val	"Vol 182, par la compagnie Air brouette"	4 Paimparé St-Lambert-du-Lattay
15	Commune, Comité des fêtes et Amicale laïque	Fête des Villages de charme, Fête de la musique	St-Aubin-de-Luigné
15	Commune	Inauguration du fil artistique	St-Aubin-de-Luigné Espace du Layon 11h30
23	Les Saulaisiennes	Une journée au jardin	Clos des Saulaies 10h-17h St-Aubin-de-Luigné
23	École St Joseph St Aubin	Fête de l'école	École St Joseph St-Aubin-de-Luigné
28	Harmonie	Concert d'été	Salle de sport St-Lambert-du-Lattay 20h30
29	École Célestin Freinet	Fête de l'école	Parc Ludovic Piard St-Lambert-du-Lattay
29	École René Guy Cadou	Fête de l'école	École René Guy Cadou St-Aubin-de-Luigné
30	École St Joseph St Lambert	Kermesse	Parc Ludovic Piard St-Lambert-du-Lattay

JUILLET

du 1 ^{er} au 5	Ecoles sans voitures		
8	Les Fresnaysies	Concerts	16h et 20h Château de la Fresnaye St-Aubin-de-Luigné
Du 20 /07 au 11/08	Commune	Salon estival de peinture	Salle Jean de Pontoise St-Aubin-de-Luigné
21/07	La Perle du Layon	Courses	St-Aubin-de-Luigné

AOÛT

22/08	Crû de l'amitié	Repas d'été (inscription le 7 août)	
-------	-----------------	-------------------------------------	--

SEPTEMBRE

7	Comité des fêtes	Cinéma plein-air	Parc Ludovic Piard St-Lambert-du-Lattay
15	Des ballons pour grandir	Fête des ballons	Espace du Layon, St-Aubin-de-Luigné
29	Courir en Layon	Trails du Layon	St-Lambert-du-Lattay

et tous les mois, retrouvez...

Tous les mardis matins	Randonnées	Camping de la Coudraye, 9h, sans inscription
------------------------	------------	----------------------------------------------

DÉCHÈTERIES

Retrouvez tous les horaires sur www.3rdanjou.fr

▷ Thouarcé

Lundi
de 9h à 12h
Mardi fermé
Mercredi et jeudi
de 13h30 à 17h30
Vendredi et samedi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

▷ Chalonnes sur loire

Lundi et vendredi
de 13h30 à 17h30
Mardi fermé
Mercredi et jeudi
de 9h à 12h
Samedi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Traitement des déchets - Jours de collectes

▷ À ST-AUBIN-DE-LUIGNÉ

▷ À ST-LAMBERT-DU-LATTAY

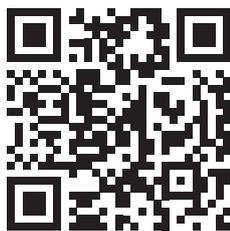
Ordures ménagères et emballages :

MERCREDI TOUS LES 15 JOURS SEMAINE PAIRE

Attention : il est rappelé qu'après chaque passage, les bacs doivent être rangés et ne doivent pas rester sur les trottoirs. De même, le stationnement est interdit sur la voie publique non prévue à cet effet au risque que les poubelles ne soient pas ramassées.

Les colonnes de verre et papier restent en accès libre, vous trouverez leurs localisations sur le site internet de 3RD'Anjou : www.3rdanjou.fr

INTRAMUROS, L'INFORMATION EN TEMPS RÉEL



INTRAMUROS

Prochain Val'Infos

- || distribution semaine 42 (mi-octobre 2024)
- || les prochains articles devront nous parvenir avant le 16 septembre 2024
- || par mail : communication@valdulayon.fr
- || déposés en mairie



MEDIATHÈQUE BIBLIOTHÈQUE

A Saint-Aubin-de-Luigné

A Saint-Lambert-du-Lattay

fermée du 7 juillet au 5 août inclus **fermée du 28 juillet au 19 août inclus**

Horaires d'ouverture :

- Mercredi : 16h00-18h00
- Jeudi : 16h30-18h30
- Samedi : 10h30-12h30
- Dimanche : 10h30-12h30

Horaires d'ouverture :

- Mardi : 15h30-17h30
- Mercredi : 10h-12h30
- Vendredi : 16h30-18h30
- Samedi : 10h-12h30

Contacts :

bibliotheque.staubin@valdulayon.fr
02.41.66.31.94

mediatheque.stlambert@valdulayon.fr
02.41.91.18.41

**un seul et unique portail réseau :
rezokili.c3rb.org**



MAIRIE

VAL-DU-LAYON

www.valdulayon.fr



**du 1^{er} juillet au 31 août 2024,
horaires aménagés (voir p.24)**

ST-LAMBERT-DU-LATTAY

11, rue Rabelais
Tel : 02 41 78 30 46
Fax : 02 41 78 32 77
mairie@valdulayon.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h-12h et 14h-17h30

Mardi et mercredi : 9h-12h

Jeudi : fermé

Vendredi : 9h-12h et 14h-18h

ST-AUBIN-DE-LUIGNÉ

Rue Jean Pontoise
Tel : 02 41 78 33 28

staubindelaigne@valdulayon.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, vendredi et samedi : 9h-12h

Mardi : 14h-17h30

Mercredi et jeudi : fermé



AGENCE POSTALE

11, rue Rabelais
St Lambert du Lattay
Tel : 02 41 54 12 53

Horaires :

Lundi/Mardi/Jeudi : 14h00-16h30

Mercredi : 10h-11h45/14h30-16h30

Vendredi : 14h30-17h45

Samedi : fermé

Levée du courrier : 15h15

Fermé du 5 au 24 août 2024



POINT POSTE

VIVECO

1, place de l'Église
St-Aubin-de-Luigné
Tel : 02 41 44 24 80

Horaires :

Du mardi au vendredi :

6h30-12h30 et 16h-19h30

Samedi : 7h-12h30 et 16h-19h30

Dimanche : 7h-12h30

Levée du courrier :

du lundi au samedi : 10h

**Ouvert en matinée uniquement
du 16 au 31 août 2024**